

20 projets
pour accompagner
les Français dans
l'évolution de
leurs modes
de vie



20 projets
pour accompagner les
Français dans l'évolution de
leurs modes de vie



Éditorial

de Florence Lustman





Florence Lustman
Présidente de France Assureurs

20 projets pour faire avancer la société en confiance

L'assurance est au service des Français. Elle leur permet notamment d'initier et de mener de nombreux projets. Une forme de solidarité collective s'exprime à travers le principe de la mutualisation des risques qui est le fondement même de l'assurance. **Une société rassurante, fondée sur la confiance, est d'abord une société assurée.**

Aujourd'hui semble se dessiner la **volonté de l'ensemble du corps social d'agir collectivement et individuellement en faveur d'une société à la fois plus résiliente face aux enjeux climatiques et respectueuse de l'environnement, mais aussi plus porteuse d'avenir pour tous.** Concrétiser cette volonté implique d'adopter de nouveaux comportements, de nouveaux modes de vie et de répondre à de nouvelles attentes dans les domaines qui touchent à la vie quotidienne des Français : mobilité, logement, transition environnementale, nouveaux risques, économie, retraite, formation, résilience, protection des données, santé, grand âge, travail...

L'assurance est indissociable du progrès. Elle permet à tous les acteurs de la société, particuliers et entreprises, de prévenir, évaluer et couvrir les risques inhérents à toute activité. Elle leur permet d'innover, d'expérimenter, d'investir, d'explorer de nouveaux territoires et de nouveaux modes de vie. Elle crée de la confiance et procure de la sécurité. Elle protège les Français et les entreprises au quotidien et ce rôle est particulièrement apprécié de nos concitoyens. Accompagner les Français au quotidien, et en particulier ceux qui sont en difficulté à la suite d'un sinistre, d'un accident, d'un problème de santé, est l'essence même de l'activité de l'assurance.

Afin de continuer à protéger les Français et à les accompagner dans leurs projets, les acteurs du secteur de l'assurance adoptent une posture d'anticipation vis-à-vis de leurs besoins et d'écoute vis-à-vis de leurs aspirations. L'assurance s'adapte ainsi à l'évolution de la société.

Dans un contexte où la recherche de confiance et de sécurité est largement priorisée par les Français, **les acteurs de l'assurance s'engagent encore davantage au service des Français pour faire avancer une société qui puisse se projeter dans l'avenir et relever de nouveaux défis en confiance.**

En 2022, France Assureurs a lancé une plateforme collaborative sur son site Internet, destinée aux candidats aux élections présidentielle et législatives, aux responsables politiques mais aussi au grand public. Elle y a publié six livres blancs⁽¹⁾ et 11 notes de position⁽²⁾, élaborés au sein de ses instances, exposant les propositions des assureurs.

Ces dernières ont été présentées aux candidats et pouvoirs publics au cours des derniers mois. Elles ont suscité de nombreuses discussions qui ont permis à la fois de les enrichir et de les prioriser.

France Assureurs présente aujourd'hui les vingt projets prioritaires issus de ces travaux, destinés à améliorer la vie quotidienne des Français et à les accompagner dans l'évolution de leurs modes de vie.

Elle propose de les mettre en place dès les premiers mois du quinquennat 2022-2027 pour accompagner les Français et relever à leurs côtés les défis des transitions démographique, écologique et économique.

1 — « Redessiner l'assurance santé », « Construire une solution solidaire et transparente face à la dépendance liée à l'âge », « Réussir la transition écologique », « Promouvoir l'emploi qualifié », « Renforcer l'assurance vie », « Bâtir une économie de la donnée ».

2 — Les notes de position de France Assureurs, consacrées à des sujets ciblés, sont consultables sur www.franceassureurs.fr.

Sommaire

Éditorial de Florence Lustman	4
Synthèse	7
Introduction	13
La crise sanitaire a accéléré les mutations sociétales	15
Des tendances émergentes depuis le lancement d'Internet	16
Mobilité : l'émergence de nouveaux comportements	21
Travail : nouvelles compétences, nouvelles modalités d'organisation et nouveaux équilibres territoriaux	25
Des innovations autour de l'habitat pour la transition environnementale et un meilleur confort de vie	27
La santé et le bien-être, des sujets devenus essentiels	28
Les réponses de l'assurance aux évolutions des modes de vie des Français	31
Les assureurs s'adaptent pour répondre aux nouvelles tendances	32
L'assurance accompagne les Français dans les nouveaux services de mobilité	35
Les assureurs protègent le logement des Français et en améliorent le confort	42
Le développement de nouvelles formes de travail fait émerger de nouveaux risques	44
Les assureurs au service d'une vision globale de la santé des Français	47
20 projets pour accompagner les Français dans l'évolution de leurs modes de vie	50

Synthèse

L'assurance est au cœur des transformations de la société

Depuis le début des années 2000, des tendances de fond sont à l'œuvre et impactent notre quotidien : la digitalisation et l'hyperconnexion, le recours croissant à l'intelligence artificielle, l'accélération de la mondialisation à la fois des échanges, des capitaux et du travail, l'urgence du changement climatique, l'aspiration à une économie plus durable. Toutes ces forces motrices modifient nos manières de produire, de travailler, de consommer et de nous informer.

Ces bouleversements génèrent de nouvelles attentes des Français en matière de santé, de logement, de mobilité et de travail, avec la volonté de faire avancer la société vers un modèle plus durable et plus inclusif. La crise liée à la pandémie de Covid-19 a accéléré ces évolutions dans de nombreux domaines.

Acteurs socio-économiques majeurs des territoires, au contact direct des Français, les assureurs ont bien pris conscience de ces nouveaux modes de vie. Nous accompagnons

ces transformations de la vie quotidienne des Français tout comme leurs projets d'avenir.

Nos missions sont multiples : tout d'abord, l'assurance participe à la résilience des ménages face aux chocs (accidents, catastrophes naturelles), en les indemnisant financièrement au quotidien. Les organismes d'assurance versent ainsi en moyenne un peu plus de 2000 euros de prestations par an et par ménage.

Le rôle de l'assurance ne se limite pas pour autant à la seule indemnisation financière. Elle anticipe aussi les mutations économiques, sociales, technologiques pour mieux préparer l'avenir. Dans les domaines des nouvelles mobilités, du logement et de la santé au travail par exemple, l'assurance a mis au point des solutions innovantes, opérationnelles et accessibles à tous afin d'accompagner, au plus près, les Français dans leurs nouveaux besoins en termes de prévention, de gestion et de couverture des risques.

Les assureurs s'adaptent et innovent pour répondre aux nouveaux besoins des Français

Ces dernières années, le secteur de la mobilité a connu de profondes transformations, notamment avec l'émergence des engins de déplacement personnel motorisés (EDPM). Prévenir, évaluer et couvrir ces nouveaux risques, ainsi que tous ceux liés à la mobilité, est l'un des cœurs de métier de l'assurance, pour que tous les Français puissent être accompagnés dans leurs trajets quotidiens. L'assurance a également été le catalyseur du développement de l'autopartage en créant des produits adaptés aux nouvelles pratiques et situations individuelles. Les assureurs sont depuis toujours engagés pour une conduite plus sûre.

Par ailleurs, sous l'effet de la pandémie et du confinement, le rapport au logement s'est profondément modifié. C'est la raison pour

laquelle les assureurs protègent les habitations et en améliorent le confort. Ils déploient des services au sein de la maison pour un habitat plus sécurisé, en s'appuyant notamment sur les nouveaux dispositifs connectés. En encourageant la prévention des accidents à domicile, ils sont également promoteurs des filières de services innovants. Les assureurs facilitent la vie des Français chez eux et sont à leurs côtés.

La santé est devenue une préoccupation majeure pour l'ensemble de nos concitoyens, point de focalisation lors de la crise sanitaire. Les assureurs mettent leurs compétences au service d'une vision globale de la santé des Français. En effet, au-delà de leur rôle d'indemnisation, ils encouragent leurs assurés à adopter des comportements plus

vertueux pour eux-mêmes et pour la société. Les assureurs sont également de véritables passeurs d'innovation. Les complémentaires santé sont à l'avant-poste du financement des actions de prévention et des innovations dans les thérapies et les services. Elles incorporent ces innovations, telles que les téléconsultations, dans les contrats proposés. Les innovations portées par les assureurs ont pour objectif de faciliter la vie quotidienne des Français.

Enfin, la prévoyance représente, pour l'employeur, un levier d'attractivité et, pour ses employés, un facteur de fidélisation. Elle a d'ailleurs montré sa pertinence pendant la pandémie de Covid-19 pour ceux qui ont été directement touchés par la maladie et placés en arrêt de travail.



EXPLORER

En France, en 2021, les cotisations de la branche automobile de l'assurance se sont élevées à 23,9 milliards d'euros, et celles des dommages aux biens de particuliers à 12,1 milliards d'euros. En 2021, les cotisations en assurance santé et prévoyance se sont élevées à 26,5 milliards d'euros.

France Assureurs présente des projets concrets pour accompagner les Français dans l'évolution de leurs modes de vie

France Assureurs réunit l'ensemble des entreprises d'assurance et de réassurance opérant en France, relevant du Code des assurances, soit 247 entreprises représentant plus de 99 % de ce marché.

Les assureurs se mobilisent pour renforcer la protection des Français et des entreprises

au quotidien. Ils veulent s'engager encore davantage à leur service pour faire avancer la société en confiance. C'est la raison pour laquelle France Assureurs a élaboré 20 projets d'action visant à relever les grands défis qui marqueront le quinquennat 2022-2027 : la transition environnementale et sociale, la souveraineté économique et la protection sociale.

— Accompagner la transition environnementale et sociale

Les assureurs contribuent à la transition environnementale et sociale grâce à leurs investissements responsables et durables dans l'économie et à leur soutien aux entreprises respectant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Mais ils y participent aussi en protégeant les Français face aux risques naturels et en menant des

actions de prévention, destinées à mieux préparer les populations exposées. Les assureurs s'engagent aussi dans la promotion du recours aux pièces détachées issues de l'économie circulaire pour la réparation automobile ainsi qu'en faveur de la réparation des biens endommagés plutôt que leur remplacement.

FABRIQUER

Les projets de France Assureurs pour accompagner la transition environnementale et sociale

La mobilité

PROJET 1

Simplifier la vie des assurés en supprimant la vignette d'assurance et la carte verte

PROJET 2

S'engager pour l'économie circulaire et le recyclage en structurant davantage la filière des pièces de réemploi

Le logement

PROJET 3

Favoriser l'accès au logement des classes moyennes en accélérant le financement des programmes de construction de logements intermédiaires

La transition environnementale

PROJET 4

Apporter des solutions concrètes face aux défis du changement climatique

PROJET 5

Renforcer et systématiser la prévention des risques naturels en créant une journée nationale de résilience

L'éducation aux nouveaux risques

PROJET 6

Sensibiliser la population aux risques des engins de déplacement personnel motorisés

PROJET 7

Développer la culture de prévention du risque cyber

PROJET 8

Sensibiliser les jeunes aux enjeux de la transition écologique

— Renforcer la souveraineté économique

Les assureurs se mobilisent pour renforcer la souveraineté économique de notre pays. L'assurance participe largement au financement des entreprises françaises dans lesquelles elle investit 841 milliards d'euros. Elle accompagne l'innovation et investit dans les secteurs à fort contenu technologique, notamment dans les PME et les ETI. L'assurance contribue également au financement de l'État dont elle détient 16% de la dette, représentant 466 milliards d'euros. Les assureurs s'engagent aussi pour préserver le pouvoir d'achat des

Français et leur patrimoine, notamment en cas de transmission. Ils souhaitent pouvoir les accompagner davantage dans la préparation de leur retraite. Les assureurs invitent par ailleurs à adapter les dispositifs de formation aux compétences requises dans le cadre de la transition de notre tissu économique. Dans un contexte de multiplication des échanges de données, les assureurs entendent aussi protéger les données des entreprises et des particuliers et lutter contre les cyberattaques.

FABRIQUER

Les projets de France Assureurs pour renforcer la souveraineté économique

L'économie

PROJET 9

Accélérer la transition
vers une économie durable

La retraite

PROJET 10

Protéger la retraite des Français

La formation

PROJET 11

Former les emplois qualifiés de demain

La résilience

PROJET 12

Développer une résilience collective

La protection des données

PROJET 13

Clarifier le cadre juridique
de l'indemnisation du risque cyber

PROJET 14

Renforcer la protection des données
et prévenir les risques cyber

— Relever les défis de la protection sociale

Les assureurs se mobilisent pour renforcer la cohésion sociale. En facilitant l'accès à des soins de qualité grâce aux complémentaires santé, en proposant des services pour accompagner le « bien vieillir », en indemnisant les conséquences de 35 000 accidents chaque jour, l'assurance protège contre les aléas de

la vie. Les assureurs souhaitent aller plus loin dans l'objectif de réduire les inégalités d'accès aux soins et d'améliorer la santé au travail. Ils entendent aussi agir dans le domaine de la santé au travail et participer au financement de la prise en charge de la dépendance liée à l'âge.

FABRIQUER

Les projets de France Assureurs pour relever les défis de la protection sociale

La santé

PROJET 15

Réduire les inégalités d'accès aux soins des Français en diminuant le reste à charge

PROJET 16

Redéfinir les territoires de prise en charge intégrale des prestations santé par les assureurs dans une logique d'efficience collective

PROJET 17

Développer de nouvelles formes de prise en charge et d'accompagnement des Français pour renforcer la prévention

PROJET 18

Valoriser et renforcer les missions de prévention pour favoriser la bonne santé des Français

Le grand âge

PROJET 19

Construire une nouvelle solution solidaire et transparente face à la dépendance liée à l'âge

Le travail

PROJET 20

Protéger la santé des Français au travail

Introduction

20 projets à mettre en œuvre dès le début du quinquennat pour mieux protéger et accompagner les Français

« L'innovation est le processus qui traduit la connaissance en croissance économique et en bien-être. »

Joseph Schumpeter

Que serait la société sans l'assurance ? Chacun serait gestionnaire et financeur de son propre risque, dans sa vie professionnelle, comme dans sa vie privée. Aucune avancée, aucune innovation ne serait possible. Et c'est probablement ce qui explique que le concept d'assurance se soit durablement installé dans l'histoire des civilisations.

L'assurance est très présente dans la vie des Français, qu'il s'agisse d'assurer sa voiture, son logement ou sa santé. 39 millions de voitures particulières et 36 millions de logements sont assurés tandis que 96 % des Français sont couverts par une assurance complémentaire santé. Alors que la garantie responsabilité civile est la seule à être obligatoire pour couvrir son véhicule, 65 % des conducteurs ont choisi de s'assurer tous risques. Quasiment 100 % des contrats multirisque habitation couvrent les principales garanties : incendie, dégâts des eaux et tempête, grêle et neige. Parallèlement, ce type de contrat inclut une garantie vol ou responsabilité civile ou bris de glaces dans plus de 90 % des cas⁽¹⁾.

Au-delà de la gestion des sinistres et des indemnisations, l'assureur met en place tout au long de la vie du contrat des actions de prévention pour sensibiliser l'assuré aux bonnes pratiques (sécurité routière, comportement à adopter en cas d'incendie, prévention des chutes, éducation financière...) dans l'objectif de minimiser son risque, de le protéger et d'optimiser son capital santé.

Depuis plusieurs années, la société française couvrait un certain nombre d'évolutions majeures : prise de conscience du risque climatique et environnemental, digitalisation

des interactions et des services, développement du télétravail, expansion du risque cyber, aspiration à créer autour de soi ou de sa famille une sorte de zone de confort et de protection, priorité donnée à la santé et au bien-être. Avec l'irruption de la pandémie de Covid-19, ces attentes ont gagné en intensité et témoignent d'une évolution assez profonde des modes de vie.

Une étude consacrée aux préoccupations personnelles des Français, réalisée en novembre 2021 par Elabe pour l'Institut Montaigne⁽²⁾, fait apparaître qu'en dehors du pouvoir d'achat et de la sécurité, la santé et l'environnement apparaissent comme des préoccupations majeures, sans distinction de classe sociale ou de génération.

Selon une étude réalisée par Mazars et OpinionWay, 73 % des Français interrogés âgés de 25 à 34 ans plébiscitent des assurances « à l'usage », c'est-à-dire dont les primes seraient liées aux usages, et des offres sur mesure tenant compte des modes de vie et de consommation des souscripteurs.

L'assurance accompagne l'évolution des modes de vie grâce à ses capacités d'innovation, d'adaptation et de créativité.

Ce document souligne sa capacité à proposer des services innovants à la société tout en continuant à jouer son rôle d'amortisseur des « chocs de vie », grâce à la mutualisation des risques.

Afin de permettre à l'assurance d'accompagner encore plus efficacement nos concitoyens dans leurs modes de vie en évolution rapide et de relever les défis des transitions écologique, économique et sociétale à leurs côtés, France Assureurs présente dans ce document des projets d'action qu'il est possible de mettre en œuvre dès les débuts du quinquennat 2022-2017.

1 — Source : France Assureurs.

2 — Elabe pour l'Institut Montaigne, *Baromètre des territoires*, novembre 2021.

La crise sanitaire a accéléré les mutations sociétales

Des tendances émergentes depuis le lancement d'Internet

La crise sanitaire a joué un rôle de **révélateur des tendances** déjà à l'œuvre dans les modes de vie des Français. Les trois grands sujets qui ont mobilisé l'attention ces dernières années sont à l'évidence la mobilité, le logement et la santé.

Nos sociétés sont aussi le produit de tendances et d'évolutions plus anciennes dont le point d'origine est probablement notre entrée dans le « siècle numérique » qui a produit de nouveaux modèles, de nouvelles attentes et parfois de nouveaux risques.

— La digitalisation et l'hyperconnexion

En 2020, le monde comptait 4,8 milliards d'internautes, soit 166 % de plus que dix ans auparavant⁽¹⁾. En 2021, 5,3 milliards de personnes dans le monde utilisaient un téléphone portable, soit presque 70% de la population mondiale et 86% en Europe. Le trafic de données mobiles mensuel moyen a augmenté de 68% en 2021 par rapport à l'année précédente, à 66 exaoctets⁽²⁾. Selon le cabinet américain IoT Analytics, il y avait 12,3 milliards d'objets connectés dans le monde à fin 2021, à usage personnel ou professionnel. Cette hyperconnexion fait évoluer les modes de vie et de consommation, favorise l'apparition de nouveaux services et fait des données une source d'information stratégique, en particulier pour les acteurs de la publicité digitale.

EXPLORER

Qu'est-ce qu'un objet connecté ?

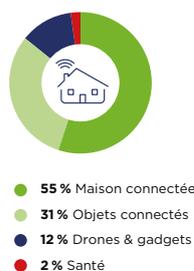
Par « objet connecté », on entend un objet qui est capable de communiquer avec un réseau informatique (le plus souvent, Internet) par Wifi, Bluetooth ou une puce électronique de télécommunication. En ce sens, les téléphones intelligents (smartphones) et les tablettes sont les plus courants des objets connectés.

L'ESSOR DES OBJETS CONNECTÉS

Évolution du chiffre d'affaires du marché B2C⁽³⁾ des objets connectés en France (M€)



Répartition du CA par segment en %⁽⁴⁾



Source > Statista.

1 — Internet Live Stats.

2 — StockApps.com.

3 — B2C : *Business to Consumer*.

4 — Répartition des revenus de 2018.

— Le recours croissant à l'intelligence artificielle

Longtemps considérée comme n'offrant pas de débouchés commerciaux suffisants, l'intelligence artificielle (IA) a gagné au cours de ces dix dernières années une légitimité incontestable. L'augmentation de la puissance de calcul des ordinateurs, les avancées réalisées dans l'apprentissage profond des machines ouvrent à l'IA des perspectives de croissance très importantes, et vont modifier les façons

de travailler, de produire, de consommer et de se déplacer. Les véhicules comportent de plus en plus de systèmes d'aide à la conduite, la robotisation des processus industriels et de recherche ne cesse de progresser. Le traitement des données devient de plus en plus affiné et investit quasiment tous les secteurs d'activité (banque, assurance, distribution, transports...).

🗨️ DÉCODER



Pour une économie de la donnée innovante et protectrice

France Assureurs a publié un livre blanc « Bâtir une économie de la donnée innovante et protectrice en faveur des Français ».

En 2007, il s'échangeait quelques 2 téraoctets de données chaque seconde sur Internet. Douze ans plus tard, ce chiffre était passé à 77 téraoctets par seconde⁽¹⁾. Pour les entreprises, Gafa en tête, l'explosion du nombre de ces données en circulation représente le moyen de proposer des services ultra-personnalisés. Mais parce que leur

valeur est de mieux en mieux reconnue, elles attirent aussi les cybercriminels. Tentatives de hameçonnages, piratages, rançongiciels... En 2020, plus de 100 000 personnes sont venues demander assistance sur la plateforme gouvernementale cybermalveillance.gouv.fr. La domination du *cloud* par des acteurs extra-européens menace notre souveraineté. Le retard français en matière de vérification de l'identité digitale ouvre la porte aux fraudes, tandis que l'exposition des entreprises aux cybermenaces augmente. Le développement de la voiture connectée entraîne le risque d'un verrouillage des données par un petit nombre d'acteurs. Et, au sein des entreprises et des collectivités ainsi que sur le marché du travail, les compétences « tech » viennent à manquer.

Pour le secteur de l'assurance, l'innovation et la transformation digitale sont des sujets clés. L'assurance a ainsi été le premier secteur à mettre en place un pack de conformité assurance avec la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil), dès 2014. Afin de tenir compte des obligations prévues par le règlement général sur la protection des données (RGPD), entré en vigueur en mai 2018, ce pack a été actualisé en collaboration avec la Cnil et a fait l'objet d'une publication au début de l'année 2021.

Dans son livre blanc, France Assureurs formule plusieurs propositions pour bâtir une économie de la donnée à la fois innovante et protectrice : mieux protéger les citoyens et les entreprises contre les menaces cyber, grâce à la sensibilisation des jeunes élèves et au développement de la culture cyber au sein des entreprises et des collectivités locales ; clarifier le cadre légal de l'indemnisation du paiement des rançons ; garantir un accès aux données des véhicules connectés, transparent et équitable pour toutes les parties prenantes ; mieux préparer les embauches de demain pour les métiers digitaux de l'assurance.

Pour consulter ce livre blanc, rendez-vous sur franceassureurs.fr.

— L'accélération de la mondialisation des échanges, des capitaux et du travail

Depuis plus d'une vingtaine d'années, le monde s'est profondément transformé en devenant « global ». Aujourd'hui, le volume total du commerce international représente environ 60 % du PIB mondial, soit dix points de plus qu'en 2000. Avant la crise liée à la pandémie de Covid-19, les investissements directs étrangers dans le monde s'élevaient à 1500 milliards de dollars après un pic à 2000 milliards en 2015 et 2016. Cette hypermondialisation de l'économie s'est également

traduite par une accélération de la division du travail entre pays riches et pays en développement, essentiellement en Asie. Ce continent est d'ailleurs la seule région du monde à avoir connu une progression de ses échanges au premier trimestre de 2021 avec un volume d'exportation en hausse de 15 % par rapport à l'année précédente. La part de la Chine dans les exportations mondiales était de 18 % au premier trimestre de l'année dernière contre 16,6 % en 2020.



EXPLORER

L'investissement des assureurs dans l'économie productive

Au total, l'ensemble de la contribution de l'assurance vie à l'économie s'élevait à 2 417 milliards d'euros à fin 2021.

61% de ses engagements sont investis en faveur des entreprises.

Fin 2020, les investissements dans les PME/ETI atteignaient 86 milliards d'euros, en augmentation de 13 % par an en moyenne depuis 2015.

L'assurance vie est un puissant soutien à l'économie productive française par l'investissement dans les entreprises, à hauteur de 591 milliards d'euros sous forme d'actions ou d'obligations (328 milliards d'euros). Ainsi, un quart des placements des assureurs vie finance des entreprises françaises.

Source > Livre blanc France Assureurs « Renforcer l'assurance vie au service de l'économie et de la croissance durable », mars 2021.

Pour consulter ce livre blanc, rendez-vous sur franceassureurs.fr.

— Les attentes différentes des nouvelles générations

Les nouvelles générations intègrent ces nouvelles évolutions dans leur mode de vie. La « génération Z » (naissance entre 1995 et 2010) a grandi avec Internet et le smartphone (dont le taux de détention dans cette génération est aujourd'hui de 96 %). La relation de ces jeunes au monde extérieur et aux autres est largement structurée par les réseaux sociaux (Facebook, Tik Tok...): ils détiennent en moyenne 7 comptes de réseaux sociaux sur lesquels ils passent près de trois heures par jour⁽¹⁾.

Par ailleurs, ils manifestent une attention toute particulière aux enjeux environnementaux et sociaux et nourrissent vis-à-vis de l'entreprise et du travail une relation à la fois plus exigeante et plus distanciée. Ils seront des vecteurs très importants des changements sociétaux à venir.

EXPLORER

Les modes de vie par génération

Les jeunes d'aujourd'hui ne sont pas les mêmes que ceux d'hier.

	B "Baby-boomers" 1940-1959	X Génération X 1960-1979	Y Génération Y 1980-1994	Z Génération Z 1995-2010
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> Après-Seconde Guerre mondiale Dictature et répression au Brésil 	<ul style="list-style-type: none"> Transition politique Capitalisme et méritocratie dominants 	<ul style="list-style-type: none"> Globalisation Stabilité économique Émergence d'Internet 	<ul style="list-style-type: none"> Mobilité et réalités multiples Réseaux sociaux Natifs du numérique
Comportement	<ul style="list-style-type: none"> Idéaliste Révolutionnaire Esprit collectif 	<ul style="list-style-type: none"> Matérialiste Compétitif Individualiste 	<ul style="list-style-type: none"> Mondialiste Esprit critique Centré sur soi 	<ul style="list-style-type: none"> En quête de vérité individuelle Inclusif Porté sur le dialogue Réaliste
Consommation	<ul style="list-style-type: none"> Consommation idéologique Disques vinyles et films 	<ul style="list-style-type: none"> Statuts Produits de marque et voitures Produits de luxe 	<ul style="list-style-type: none"> Expériences Événements culturels et voyages Manifestations 	<ul style="list-style-type: none"> Recherche d'authenticité Accès illimités Consommation éthique

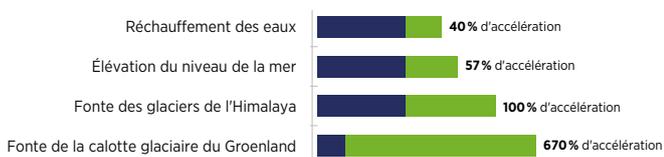
Source > Mc Kinsey, "True Gen": Generation Z and its implications for companies, 2018.

— L'urgence du changement climatique

Après de longues décennies de relative indifférence par rapport à cet enjeu, la lutte contre le dérèglement climatique s'impose comme une priorité. Ses effets deviennent de plus en plus visibles et de plus en plus graves, comme le montre la longue série d'événements climatiques qui ont frappé différentes régions

du monde ces dernières années. Ainsi, avec trente tempêtes, dont treize sont devenues des ouragans, la saison cyclonique dans l'Atlantique a battu tous les records en 2020. Les événements climatiques extrêmes, facteurs de catastrophes naturelles deviennent ainsi plus fréquents et plus coûteux : 250 milliards de dollars en 2021, en hausse de 24 % par rapport à 2020 selon Swiss Re.

L'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LA PLANÈTE S'ACCÉLÈRE



Source > E&Y, Megatrends 2020 and beyond.

 DÉCODER



L'impact du changement climatique sur l'assurance à l'horizon 2050

France Assureurs a publié une étude sur l'impact du changement climatique sur l'assurance à l'horizon 2050 en France. Les aléas naturels ont entraîné en cumul, sur les trente dernières années, 74 milliards d'euros de dommages indemnisés par les assureurs. Sur les trente prochaines années, les projections annoncent un quasi-doublement de ce chiffre, à 143 milliards d'euros.

L'augmentation des sécheresses est l'évolution liée au changement climatique qui se manifesterà le plus dans notre pays dans les prochaines décennies.

La moitié de l'augmentation prévisible des coûts liés au climat est due à l'augmentation de la richesse exposée : un événement strictement identique causera plus de dégâts demain qu'aujourd'hui car entre-temps les maisons, les logements collectifs, les entreprises auront crû en nombre et en valeur assurée.

Les questions d'aménagement du territoire, de résilience des bâtiments aux différents aléas naturels sont des leviers majeurs à activer pour déjouer les projections à la baisse.

Pour consulter cette étude, rendez-vous sur franceassureurs.fr.

— L'aspiration à une économie plus durable

Face à cette urgence climatique, les États réagissent par des régulations plus fortes et des objectifs de décarbonation clairement affichés (comme le « zéro émission nette de carbone en 2050 » partagé par plus d'une centaine de pays dans le monde). Les entreprises font elles aussi de la réduction de leur empreinte carbone un objectif stratégique avec des engagements mesurables et vérifiables. Quant à la société civile, elle s'engage de plus en plus en faveur d'une économie bas carbone et d'une économie du partage, comme le montre l'émergence, puis l'essor de plateformes B2C qui mettent en relation le propriétaire et le prospect, ce qui permet d'optimiser les ressources disponibles. Cela a permis l'émergence du covoiturage avec

Blablacar, la mise en relation directe entre hôtes et voyageurs avec Airbnb ou la location de voiture entre particuliers. La force de ces plateformes est leur application, permettant une expérience client très fluide et enrichie pour permettre la mise en relation. Ces attentes de la société civile donnent naissance progressivement à une nouvelle économie comportementale au sein de laquelle modes de vie et de consommation évoluent vers des modèles plus inclusifs et plus partageurs. Ce retour vers des initiatives et des solutions collectives traduit également une méfiance accrue envers les organisations et les institutions gouvernementales.

 DÉCODER

Accompagner la transition environnementale

En novembre 2021, lors de la **COP26**, les assureurs ont pris des engagements pour accompagner la transition environnementale :

- **en assurance automobile**, les assureurs s'engagent à promouvoir le recours aux pièces issues de l'économie circulaire à la suite d'un sinistre ;
- **en assurance habitation**, les assureurs s'engagent à :
 - promouvoir la réparation des biens endommagés plutôt que leur remplacement ;
 - développer, dans leurs réseaux de réparateurs en nature, le recours à des réparateurs engagés dans des démarches écoresponsables, à l'instar de ceux labellisés « Répar'acteurs » ;
 - mettre en place des partenariats avec des entreprises spécialisées dans la réparation et notamment dans la réparation écologique ;
- **en assurance construction**, les assureurs se mobilisent pour développer la filière du réemploi dans le bâtiment. Ils s'engagent à accepter, après étude, les chantiers intégrant des matériaux de réemploi ;
- **en assurance santé**, les assureurs se mobilisent pour promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives et la prise en charge de telles activités sur recommandation médicale.

Mobilité : l'émergence de nouveaux comportements

Ces dernières années ont vu l'émergence de nouveaux comportements, en termes de mobilité, sous l'effet du développement de l'économie du partage et de la digitalisation des services de transport.

— De nouveaux modes de transport privés émergents trouvent leur place dans le quotidien des Français⁽¹⁾

Les nouveaux modes de transport représentent une part significative dans les déplacements des Français.

- 30 % des Français ont recours au covoiturage.
- 26 % utilisent le vélo pour des déplacements réguliers.
- 19 % des Français empruntent le car.
- 16 % des Français utilisent les VTC.
- 3 % des Français ont pratiqué l'autopartage.
- 7 % des Français ont recours à la location de voiture entre particuliers.

1 — Ademe, *Observatoire des mobilités émergentes*, 2020.

En outre, on a assisté ces dernières années à la montée en puissance des engins de déplacement personnel motorisés (EDPM), qui incluent notamment les trottinettes électriques, les gyropodes, les hoverboards et autres monoroues.

Depuis 2019, les EDPM sont reconnus comme une nouvelle catégorie de véhicules et leurs conditions d'utilisation sur la voie publique sont réglementées. Les services de location

en libre-service doivent souscrire une assurance responsabilité civile pour couvrir les dommages qui pourraient être causés par leurs usagers.

Selon une étude réalisée en 2020 par France Assureurs, 22% des personnes interrogées disaient avoir utilisé au moins une fois un EDPM et 11% se déclaraient utilisateurs réguliers (au moins une fois par mois)⁽¹⁾.

LES VENTES D'ENGINS DE DÉPLACEMENT PERSONNEL MOTORISÉS

	2018	2019	2020	2021	Variation 2021/2020
Ensemble	575 400	604 700	783 200	1 786 000	+ 128 %
Dont Trottinettes électriques	232 700	478 800	640 000	908 000	+ 42 %

Source > Fédération des Professionnels de la Micro-Mobilité (FPMM).

EXPLORER

Un nouvel arrivant : le « cyclo mobile léger »

Depuis le 17 janvier 2022, une nouvelle catégorie de véhicule est entrée dans le Code de la route : le « cyclo mobile léger ». Il est défini comme un véhicule à deux roues « conçu et construit pour le déplacement d'une seule personne et dépourvu de tout aménagement destiné au transport de marchandises, dont la vitesse maximale n'excède pas 25 km/h, équipé d'un moteur non thermique dont la puissance maximale nette est inférieure ou égale à 350 W, ayant un poids à vide inférieur ou égal à 30 kg. »

Si ces véhicules constituent une sous-catégorie des cyclomoteurs et sont donc soumis aux règles d'homologation, les règles de circulation, d'âge minimal ou de port d'équipements sont en revanche celles s'appliquant aux EDPM (pas d'immatriculation, circulation sur les bandes et pistes cyclables si elles existent, une seule personne sur l'engin, pas de formation obligatoire, accessibles à partir de 12 ans).

Ces véhicules, en tant que véhicules terrestres à moteur, sont soumis à l'obligation d'assurance responsabilité civile automobile.

1 — Étude de France Assureurs, d'Assurance Prévention et de la Fédération des Professionnels de la Micro-Mobilité (FPMM), réalisée par Smart Mobility Lab, sur les usages, la prise de risques et l'accidentalité des EDPM, 2020.

— Le covoiturage s’est installé dans les pratiques des Français

Le covoiturage longue distance (plus de 100 km) séduit désormais plus de 12 millions de passagers par an et le covoiturage domicile-travail se développe et recèle encore

un fort potentiel de progression. En 2018, 900 000 Français ont covoituré pour aller travailler, la cible est de 3 millions de trajets quotidiens en 2024.

?

La prise en charge des nouveaux modes de déplacement des salariés

La « loi d’orientation des mobilités », promulguée le 24 décembre 2019, donne une place de choix au **covoiturage**, avec la création du « forfait mobilités durables » pour les déplacements domicile-travail. Il permet aux employeurs de verser jusqu’à 600 euros par an, sans charges et sans fiscalité, à leurs salariés venant au travail en covoiturage (conducteur et/ou passager). L’État a généralisé la mise en place du **forfait mobilités durables**, à hauteur de 200 euros par an, pour les agents de la fonction publique d’État, territoriale et hospitalière.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les **EDPM** (trotinettes et skateboards électriques notamment) sont également éligibles pour le secteur privé.

— Le développement de l’autopartage

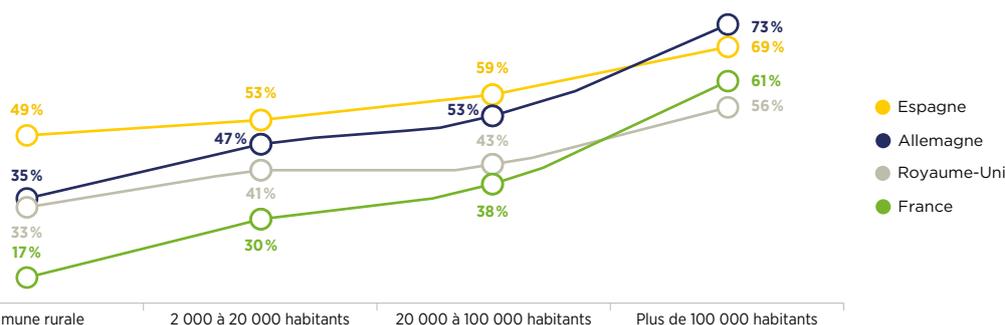
Au cours de l’année 2020, 294 000 Français ont utilisé un service d’**autopartage**, soit une baisse relative de -13% du nombre d’usagers par rapport à 2019. Et cela en dépit d’une réduction de 30% à 40% des déplacements des Français en raison de la crise sanitaire. Ceci confirme le rôle essentiel de l’autopartage dans la mobilité du quotidien des Français. Au 1^{er} janvier 2021, 11 546 véhicules étaient partagés en France dans 700 communes, contre 11 618 véhicules un an plus tôt. Les opérateurs ont donc maintenu leur offre durant la crise sanitaire⁽¹⁾. Ce sont 0,9 million d’usagers inscrits sur les 24 opérateurs de service d’autopartage.

— La diversification des modes de déplacement

Le basculement des usages vers des formes alternatives de mobilité ne concerne pas tous les territoires de manière homogène. Les Français les plus dépendants de la voiture sont ceux qui vivent dans les zones rurales.

En France, les grandes agglomérations offrent deux fois plus de choix de modes de déplacement que les petites. Cet écart est plus marqué que pour les autres pays européens. Ainsi, les habitants des villes moyennes disposent de moins d’alternatives à la voiture.

LA CAPACITÉ DE CHOIX DES MOYENS DE TRANSPORT EN FONCTION DU PAYS ET DE L’AGGLOMÉRATION

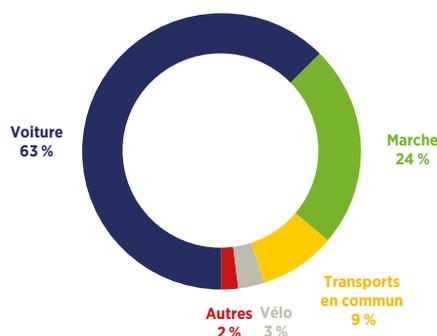


Sources > L’ObSoCo, Chronos/Ademe, Keolis, Mappy, SNCF, 2018.

La part des utilisateurs de transport public est beaucoup plus élevée en région parisienne (75%). Elle l'est moins dans les agglomérations de 100 000 habitants ou plus

en province (58%) et tombe à 34% dans les agglomérations de 50 000 à moins de 100 000 habitants⁽¹⁾.

LA RÉPARTITION DES MODES DE TRANSPORT EN 2019



Champ : déplacements des individus âgés de 6 ans ou plus résidant en France métropolitaine.

Sources > SDES, Enquête mobilité des personnes 2018-2019 ; Insee, Enquête nationale transports et déplacements 2007-2008 (SOeS - Insee - Inrets).

— Le déploiement des systèmes d'assistance et d'autonomie en automobile

Aujourd'hui, les automobiles sont de plus en plus connectées et sont équipées de systèmes d'assistance à la conduite de plus en plus performants.

L'eCall 112 fait office de « premier système de connexion » avec le véhicule. Mis en place dans les voitures neuves depuis 2018, il s'agit de l'appel d'urgence européen. En France, ce sont les assisteurs qui disposent d'un agrément spécifique, avec des niveaux de qualité de service élevés, qui sont chargés de la réception et du tri des appels.

Les nouveaux modèles automobiles doivent être équipés dès le 6 juillet 2022 des services suivants :

- régulateur de vitesse intelligent (pouvant agir comme un limiteur, désactivable) ;
- système de freinage d'urgence autonome ;
- signal lumineux de freinage d'urgence ;
- système de détection d'obstacle en marche arrière (caméra ou radar) ;
- alerte de perte d'attention du conducteur ;
- enregistreur de données d'accident à des fins de recherche (accidentologie) ;
- aide corrective au maintien dans la voie.

Ces **aides à la conduite** apportent une **sécurité accrue** aux utilisateurs de véhicules automobiles, sous réserve qu'ils soient bien utilisés, et préfigurent le développement de la voiture à délégation de conduite.

1 — Union des transports publics et ferroviaires, *Observatoire de la mobilité*, 2021.

 **EXPLORER**

LES DIFFÉRENTS NIVEAUX D'AUTONOMIE DE LA VOITURE

	Que fait le conducteur ?	Que fait le système ?
Niveau 0	Il assure toutes les fonctions dynamiques de conduite	Il alerte le conducteur et peut déclencher une assistance temporaire (ex. : freinage d'urgence)
Niveau 1	Dirige le véhicule ou accélère et freine, surveille la route, contrôle l'auto à tout instant	Assiste le conducteur dans sa conduite sur une fonction d'accélération <u>ou</u> de direction : régulateur de vitesse adaptatif
Niveau 2	Surveille la route et contrôle le véhicule à tout instant	Assiste le conducteur en accélérant/freinant <u>et</u> en dirigeant le véhicule
Niveau 3	Reprend le contrôle de la voiture en cas de problème, lorsque le système le requiert	Gère l'accélération, le freinage, la direction et la surveillance de la route dans certaines conditions (ex. : conduite autonome en embouteillage)
Niveau 4	Peut ne rien faire dès lors que le système a pris les commandes	Gère tout dans certaines conditions (ex. : en circulation sur autoroute par temps ordinaire). Le véhicule se met en sécurité lorsqu'il atteint les limites des conditions de circulation automatisée
Niveau 5	Ne fait rien	Gère tout, dans toutes les conditions

Source > Matmut.fr, Article voiture autonome, mai 2019.

Travail : nouvelles compétences, nouvelles modalités d'organisation et nouveaux équilibres territoriaux

La formation professionnelle doit s'adapter aux besoins en compétences du marché du travail. Par ailleurs, ces dernières années, les Français ont montré de plus en plus l'importance qu'ils accordent à l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Équilibre que les générations précédentes avaient moins priorisé. Cette nouvelle manière d'aborder le travail a été vraisemblablement renforcée par la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, à l'occasion de laquelle les Français ont compris l'importance de l'épanouissement dans leur travail tout autant que dans leur vie privée.

— L'enjeu de la formation des salariés qualifiés

Alors que la proportion d'ouvriers et d'employés déclarant encadrer d'autres personnes augmente, la fonction d'encadrement a perdu du terrain chez les cadres. En 2020, selon

l'Apec, si 40% des cadres du secteur privé avaient une responsabilité hiérarchique, 35% n'en avaient aucune ni même une mission d'animation d'équipe. Les missions évoluent de plus en plus vers un rôle d'animation transversal souvent sans lien hiérarchique, avec des équipes qui peuvent être constituées pour un temps limité.

En plus des expertises « métiers » et de la capacité à manager des équipes, les entreprises requièrent polycompétence et polyvalence, aptitude au pilotage de projet (prise de décision, gestion de risques...), capacité d'accompagnement au changement, pour gérer des projets de plus en plus complexes. Au rythme des réorganisations et des innovations successives, les missions évoluent, en effet, de plus en plus vite. L'obsolescence accélérée des compétences pose la question de l'employabilité et conduit les organisations à renforcer une culture de l'apprentissage, en

même temps qu'à accélérer le rythme de leurs transformations. Le chantier est immense face aux enjeux de l'intelligence artificielle (IA), de la robotisation et des métiers émergents.

— Un mode de travail hybride entre présentiel et télétravail

Les différentes phases de confinement ont donné lieu à une expérimentation à grande échelle du télétravail, une pratique relativement peu utilisée avant la crise. Les nombreuses études menées sur le sujet montrent que le travail à domicile a modifié en profondeur le rapport entre le salarié et l'entreprise. Il répond certes aux exigences d'agilité et de souplesse dans l'organisation du travail, mais pose aussi un certain nombre de questions en matière de maintien du lien social et de gestion des équipes à distance. Toutefois, il semble s'installer durablement, dans des proportions variables selon les secteurs et les entreprises.

En octobre 2021, avant l'apparition de la cinquième vague de Covid-19, 20% des salariés⁽¹⁾ ont télétravaillé au moins une journée. Une même proportion de salariés travaille dans une entreprise qui a l'intention d'assouplir ou de pérenniser la règle en matière de télétravail.

L'Île-de-France concentre 2 à 3 fois plus de collaborateurs en télétravail que le reste du pays, car, à elle seule, la région parisienne comptabilise 1,4 million de cadres⁽²⁾.

En effet, si quatre actifs sur dix exercent un métier « télétravaillable », 76% d'entre eux sont des cadres, pour 41% de professions intermédiaires, 37% d'employés et seulement 9% d'ouvriers⁽³⁾. Ces disparités sont à considérer avec attention, car elles portent le risque d'une fracture sociale d'un genre nouveau au sein des entreprises.



EXPLORER

Le développement du télétravail invite à repenser l'organisation du travail

Selon le baromètre annuel du télétravail 2022 de Malakoff Humanis, le nombre de jours télétravaillés en décembre 2021 est de 2,4 jours, pour 1,9 jour en 2019 avant la crise sanitaire.

D'une manière générale, le travail à distance emporte l'adhésion des salariés puisque 86% des télétravailleurs en sont satisfaits et souhaitent poursuivre la pratique.

— La relocalisation vers les villes moyennes ou en périphérie des métropoles

La crise sanitaire a accéléré les départs des travailleurs des grandes métropoles vers des villes moyennes ou les campagnes dans l'objectif de gagner en confort et en superficie de logement. Certes, il ne s'agit pas d'un exode massif : seuls 8% des Français ont déménagé à la suite de la crise liée à la pandémie de Covid-19. Mais 19% d'entre eux témoignent d'une envie de franchir le pas.

Cette aspiration à un changement de cadre de vie pour gagner en bien-être s'accompagne d'une quête de sens, dans son travail comme dans ses activités sociales, ainsi que de proximité avec ses proches. Le lien familial semble d'ailleurs être la première motivation du déménagement, puisque 50% des Français le font pour se rapprocher de leur famille.

1 — Dares, *Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre pendant la crise sanitaire Covid-19 en octobre 2021*.

2 — Hubspot, *Les chiffres du télétravail en 2021*.

3 — Elabe pour l'Institut Montaigne, *Baromètre des territoires*, novembre 2021.

D'une manière générale, les habitants des grandes métropoles expriment le souhait de quitter les fortes concentrations urbaines. C'est particulièrement vrai en Île-de-France où plus d'un Francilien sur deux souhaite quitter la région.

Les villes qui bénéficient le plus de cette tendance de fond sont les villes moyennes, qui comptent entre 5 000 et 30 000 habitants⁽¹⁾.

Certaines régions attirent plus de candidats au déménagement que d'autres, comme la Normandie (+61% de recherches immobilières en un an), le Centre-Val de Loire (+51%) et la Bourgogne-Franche-Comté (+44%)⁽²⁾.

LA VARIATION DES RECHERCHES IMMOBILIÈRES DES FRANCILIENS RÉGION PAR RÉGION

Région	Évolution sur 1 an
Auvergne-Rhône-Alpes	-3%
Bourgogne-Franche-Comté	+44%
Bretagne	+15%
Centre-Val de Loire	+51%
Grand Est	+21%
Hauts-de-France	+27%
Île-de-France	-4%
Normandie	+61%
Nouvelle-Aquitaine	+7%
Occitanie	+4%
Pays de la Loire	+3%
PACA	+10%

Source > Seloger.com.

Des innovations autour de l'habitat pour la transition environnementale et un meilleur confort de vie

— La transition énergétique, un enjeu pour le bâtiment

La crise a mis en lumière la nécessité **d'adapter le parc français de logements aux nouvelles attentes de la société**, afin d'atténuer les inégalités sociales face à l'habitat, devenues particulièrement saillantes dans ce contexte, de répondre aux aspirations au confort et au bien-être et de diminuer sensiblement l'empreinte carbone des bâtiments, qui sont en France une source importante d'émissions de gaz à effet de serre.

La transition énergétique ira de pair avec **l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments**. Le bâtiment représente 43% de la consommation d'énergie finale en France, loin devant les autres secteurs. Il compte pour près d'un quart des émissions de gaz à effet de serre, derrière les transports mais devant l'agriculture, l'industrie et la production d'électricité. Autrement dit, une politique durable ambitieuse ne peut pas se passer d'un effort substantiel dans le secteur du bâtiment⁽³⁾.

De nombreuses aides publiques, dont « MaPrimeRénov », mise en place en 2020 et étendue par le plan de relance, visent à améliorer la rentabilité de la rénovation énergétique pour les ménages, afin de déclencher le passage à l'acte.

— Le développement de la domotique

Grâce à des équipements connectés, qui peuvent être commandés à distance, il est possible, par exemple, de piloter l'ouverture et la fermeture des volets roulants, d'un portail, d'activer ou de désactiver une alarme...

La domotique a beaucoup évolué au fil du temps, notamment avec l'arrivée des smartphones. Devenue accessible au grand public, la domotique prend aussi de nouvelles appellations : on parle maintenant de **« maison intelligente »** pour bien marquer les évolutions techniques. Les objets connectés ne se contentent plus d'être automatisés et pilotables, **ils communiquent ensemble ou interagissent avec l'environnement** : par exemple, des volets qui se ferment à la tombée de la nuit ou un chauffage qui se déclenche en fonction de la température ambiante.

1 — Ipsos pour Villes de France, *Baromètre des territoires*, 2019.

2 — SeLoger.com, *L'Attractivité des régions en 2020*.

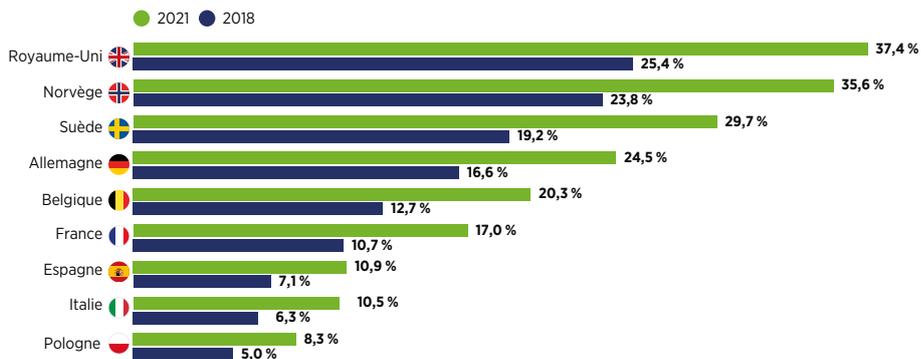
3 — Institut Montaigne, *Rénovation énergétique : chantier accessible à tous*, 2019.

 **EXPLORER**

Le marché de la domotique

LA MAISON CONNECTÉE EN EUROPE

Taux de pénétration des équipements domotiques connectés dans une sélection de pays⁽¹⁾.



Source > Statista Digital Market Outlook.

La France se positionne avec un taux de 17% de ménages équipés selon Statista. Les Français sont attirés par les solutions de confort et d'efficacité énergétique. Selon les dernières prévisions de Statista, le marché de la domotique devrait doubler d'ici 2025.

Le marché se répartit en différentes fonctions comme la gestion du chauffage, les ouvertures/fermetures automatiques, la détection de fuites... À elles seules, la motorisation et la régulation thermique représentent 50% des parts de marché.

Source > BSRIA et CODA Stratégies.

La santé et le bien-être, des sujets devenus essentiels

La crise sanitaire a mis en lumière la **vulnérabilité** de l'être humain face aux virus. Cela a pu générer, pour chaque individu, un besoin d'être plus **attentif à sa santé**, à **son mode de vie**, à **ses habitudes de consommation**.

Par ailleurs, la **dépendance liée à l'âge** est un sujet qui prend de l'ampleur, tant dans la vie quotidienne que dans les préoccupations des Français.

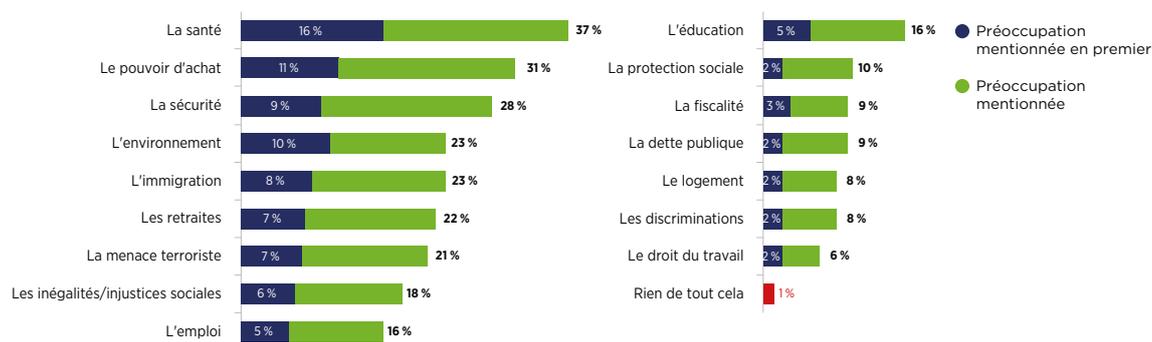
— L'isolement social lié aux confinements a atteint le moral des Français

Cette recherche de bien-être s'accompagne d'un désir d'enrichissement de la relation sociale autour de son premier cercle : la famille, le logement, le territoire. La conviction de l'impact de l'environnement sur sa santé et celle de ses proches est très largement partagée (87%)⁽²⁾. Les Français expriment ainsi la certitude qu'il faut opérer des changements nets et importants, dans le sens d'une société plus inclusive et plus solidaire, dans laquelle la question sociale prend toute son importance.

1 — En % des ménages. Prévisions ajustées pour 2021 en tenant compte de l'impact attendu de la pandémie de Covid-19.

2 — Elabe pour l'Institut Montaigne, *Baromètre des territoires*, novembre 2021.

LES PRÉOCCUPATIONS DES FRANÇAIS



Source > Elabé pour l'Institut Montaigne, *Baromètre des territoires*, novembre 2021.

La crise sanitaire a également considérablement réduit les interactions sociales et a rendu difficile la possibilité de se projeter, ce qui a pu amplifier le stress et l'anxiété. Ces troubles psychologiques, dits d'intensité légère à modérée, ont touché l'ensemble des classes d'âge, des très jeunes aux plus âgés, ainsi que toutes les catégories socio-économiques, même si les milieux les moins favorisés ont été particulièrement concernés, rendant problé-

matique l'accès aux soins psychologiques et psychiatriques du fait du montant des restes à charge pour les familles⁽¹⁾.

La crise a mis en lumière la nécessité de ne pas négliger les troubles psychiques et de les traiter au plus tôt, en raison des risques de répercussion sur la santé des individus et sur la société en général, notamment du fait de la multiplication des arrêts de travail.



EXPLORER

La prise en charge des consultations en psychologie par les assureurs

Les assureurs santé se sont mobilisés au cours de l'année 2021, au travers d'un engagement des trois fédérations de complémentaires santé (CTIP, FNMF et France Assureurs) pour offrir un socle de prise en charge, afin de faciliter l'accès de tous (enfants comme adultes) à un suivi psychologique, avec ou sans adressage du médecin traitant : un maximum de quatre séances remboursées dans la limite de 60 euros chacune, soit un tarif cohérent avec les pratiques et prix de marché.

Les assureurs ont ainsi été à l'initiative de mesures d'accompagnement personnalisées pendant la crise sanitaire, qui ont ensuite été généralisées en 2022 par la Sécurité sociale.

— La santé au travail, une priorité

Tout au long de la pandémie, les entreprises ont joué un rôle majeur dans la lutte contre la pandémie, à la fois en mettant en place des gestes barrières mais aussi en organisant le recours au télétravail.

Cette responsabilité accrue des entreprises en matière de santé au travail va probablement s'inscrire dans la durée, puisqu'elle répond autant à la volonté des dirigeants qu'aux attentes des salariés.

1 — Résultats de la vague 28 de l'enquête CoviPrev (28 septembre - 5 octobre 2021) :

- 16 % des Français montrent des signes d'un état dépressif ;
- 26 % des Français montrent des signes d'un état anxieux ;
- 70 % des Français déclarent des problèmes de sommeil au cours des 8 derniers jours.

— La nouvelle tendance de l'auto-mesure connectée

De nombreux objets connectés ont pour objectif d'enregistrer diverses données de santé ou de performance personnelles en vue de comparaisons dans le temps, pour atteindre un objectif particulier (par exemple, les 10 000 pas par jour recommandés par les autorités de santé), ou pour les partager avec leur médecin, des amis ou des tiers (pour un défi ou une compétition, par exemple).

Cette nouvelle pratique consistant à enregistrer et analyser ses données physiologiques personnelles avec les objets connectés est appelée « quantified self » (« auto-mesure connectée »). Elle se répand de plus en plus, ce qui démontre une attention nouvelle des Français à l'égard de leur santé et de leur bien-être.



EXPLORER

L'équipement des Français en applications et objets connectés pour le suivi de leur santé

Au cours des cinq dernières années, près de quatre Français sur dix déclarent avoir acheté au moins un objet connecté en lien avec la santé ou le bien-être. Un tiers des Français déclare posséder une montre ou un bracelet connecté et un Français sur cinq une balance connectée. La santé digitale suscite un niveau de satisfaction élevé chez ceux qui utilisent ces outils : que ce soient les objets connectés (86 %) ou les applications digitales (79 %).

Source > Enquête d'opinion Ipsos, *Les Français et la santé connectée*, 2021.

— Agir en faveur de la transition environnementale, c'est également agir pour la santé

Le volet sanitaire de la prise de conscience écologique, qui ne cesse de s'affirmer depuis deux ans, va sortir renforcé de la crise liée à la pandémie de Covid-19. La dégradation de notre environnement, et en particulier les effets nocifs de la pollution sur la santé des Français, est une préoccupation qui s'est considérablement accrue depuis trois ans : en 2017,

24 % des Français plaçaient la pollution parmi les deux problèmes qui les préoccupaient le plus ; en 2019, ils étaient 46 % à le faire. De fait, la proportion de Français déclarant qu'ils font « de plus en plus attention aux conséquences que pourraient avoir sur la santé les produits qu'ils achètent » n'a jamais été aussi élevée (82 % en 2019 contre 76 % en 2012)⁽¹⁾.

— Un Français sur cinq est actuellement touché par des problèmes de dépendance liée à l'âge, personnellement ou dans son entourage

Cette proportion, que révèle une étude d'OpinionWay réalisée à la demande de France Assureurs en juillet 2021, donne une bonne idée de l'ampleur du sujet de la dépendance liée à l'âge en France et du degré de préoccupation qu'il suscite chez les Français. C'est même près d'un Français sur deux âgé de 45 à 75 ans qui déclare avoir déjà été concerné par des problèmes de dépendance liée à l'âge, actuellement ou par le passé. La crainte de la dépendance est largement partagée : à titre individuel, un Français sur deux se dit préoccupé par sa propre perte d'autono-

mie, dont il redoute la survenue sur les tranches d'âge comprises entre 70 et 89 ans, les plus jeunes craignant même une perte d'autonomie dès l'âge de 70 ans. Il faut donc s'en préoccuper bien avant : dès 60 ans pour 30 % des moins de 45 ans. Outre ses conséquences sur le bien-être et la santé des personnes concernées, la dépendance est clairement associée à une problématique financière. Et pour faire face à ces situations, une personne concernée sur quatre n'a trouvé aucune solution de financement (une sur trois chez les 45-75 ans).

Les réponses de l'assurance aux évolutions des modes de vie des Français

Les assureurs s'adaptent pour répondre aux nouvelles tendances

L'assurance doit **donner confiance à la société** pour avancer. Elle permet à l'assuré **d'évaluer** et de **couvrir ses risques**. Face aux évolu-

tions des modes de vie, l'assurance a trouvé des réponses opérationnelles et accessibles à tous.

— Les assureurs indemnisent financièrement les Français au quotidien

Les organismes d'assurance⁽¹⁾ versent en moyenne un peu plus de 2 000 euros de prestations par an et par ménage.

Au cours de la période 2016-2020, le montant annuel des prestations d'assurance (hors assurance vie) versées à des particuliers s'élève en moyenne à 60,1 milliards d'euros, dont 39,4 milliards d'euros (soit 65,6%) portent sur la santé et la prévoyance et 12,8 milliards d'euros sont relatifs à l'assurance automobile (21,3%).

Sur cette période, la France compte près de 30 millions de ménages, qui reçoivent donc un peu plus de 2 000 euros en moyenne chaque année. Ce montant moyen masque des situations vraisemblablement contrastées entre les ménages selon différentes variables (couverture assurantielle, composition, âge...).

LES PRESTATIONS D'ASSURANCE VERSÉES (2016-2020)

	2016	2017	2018	2019	2020	Moyenne
(1) Total des prestations payées (en Md€)	57,6	60,1	61,5	61,7	59,6	60,1
dont Automobile (hors flottes)	12,3	12,7	13,2	13,3	12,5	12,8
dont Dommages aux biens des particuliers	5,1	5,5	6,2	6,1	6,2	5,8
dont Catastrophes naturelles (particuliers)	0,9	0,5	1,5	0,6	0,9	0,9
dont Assistance	0,7	0,8	1,0	1,0	0,9	0,9
dont Protection juridique (particuliers)	0,2	0,4	0,3	0,3	0,2	0,3
dont Santé/Prévoyance individuelle	16,9	18,4	16,1	16,5	15,6	16,7
dont Santé/Prévoyance collective	21,5	21,8	23,2	23,9	23,3	22,7
(2) Nombre de ménages (en M)	29,237	29,480	29,752	30,005	30,250	29,745
(3) Versement moyen (1)/(2), en euros	1971	2040	2065	2055	1970	2020

Sources > ACPR, Insee, France Assureurs.

Notes méthodologiques

Les données d'assurance sont issues des rapports « Les chiffres du marché français de la banque et de l'assurance » publiés par l'ACPR. À partir des comptes de résultats par catégorie des « charges de prestations », sont ôtés les « frais de gestion de sinistres ». La ligne dommages aux biens des particuliers est issue de la base de données Ecofin de France Assureurs, dans la mesure où le rapport de l'ACPR ne fournit pas le détail particuliers/professionnels. Les données d'enquête de France Assureurs permettent d'exclure du montant global les prestations versées à un professionnel ou à une entreprise : flottes automobiles (10% en moyenne sur la période d'étude), cat nat (18% en moyenne) et protection juridique (26% en moyenne).

— Les assureurs sont au cœur des territoires...

Les assureurs apportent une forme de redistribution des richesses dans les territoires au sein desquels ils sont implantés. Cela se matérialise d'une part par l'indemnisation des sinistres (dommages aux biens, pertes d'exploitation) et, d'autre part, par la constitution d'une épargne (assurance vie, épargne retraite) versée aux ménages sous forme de rente ou de capital.

À travers les partenariats conclus avec différentes professions (artisans-commerçants,

réparateurs dans le bâtiment, constructeurs automobiles, professions juridiques, professions de santé, etc.), les assureurs contribuent activement à la croissance des entreprises, en particulier des PME-ETI.

Les sociétés d'assurance favorisent également le recours à des artisans et à des prestataires de services à la personne (soutien scolaire, aide à domicile...) implantés dans le bassin de vie des assurés.



EXPLORER

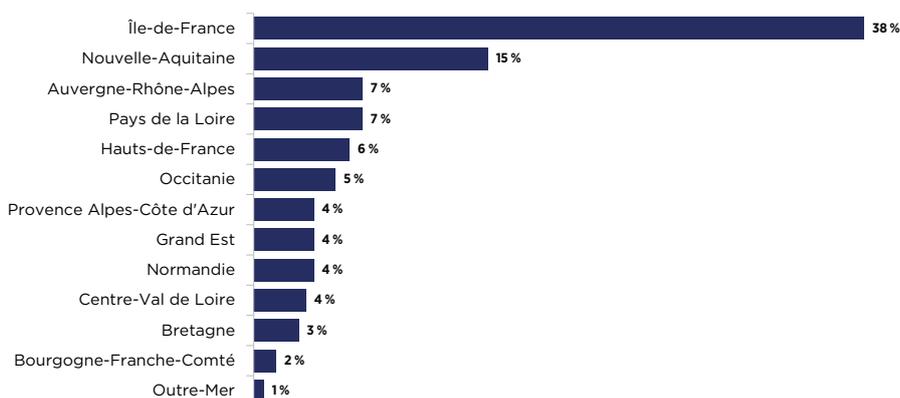
L'implantation des assureurs au cœur des territoires : un service de proximité essentiel

L'implantation des assureurs au plus près des assurés permet au secteur de les accompagner dans chacune des grandes étapes de leur vie professionnelle ou personnelle (protection d'une habitation, d'un commerce, préparation de l'épargne...), de répondre à leurs interrogations au quotidien ou de réagir le plus rapidement possible lorsque des situations d'urgence apparaissent. Ce maillage permet aussi aux assureurs de prendre en compte la problématique des territoires isolés ou en périphérie des centres urbains et de mettre en œuvre des solutions innovantes pour décroquer les espaces de travail et rapprocher les conseillers de leurs assurés.

Les intermédiaires d'assurance constituent la branche « de proximité » de la profession de l'assurance. Ils sont équitablement répartis sur le territoire.

Le secteur a tissé des liens étroits avec tous les acteurs institutionnels et économiques au sein des territoires (chambres de commerce et d'industrie, chambres des métiers et de l'artisanat, organisations et syndicats professionnels, Association pour l'emploi des cadres — Apec). Grâce à cette prise directe sur les écosystèmes locaux, les assureurs acquièrent une connaissance fine des marchés du travail et favorisent l'emploi local. Les sociétés d'assurance contribuent largement à l'émergence de compétences et de talents.

L'EMPLOI SALARIÉ DANS LES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE EN 2020 PAR RÉGION



Source > France Assureurs.

— ...tout en renforçant la relation client digitale

Les assureurs se sont lancés dans des projets de transformation digitale d'envergure pour proposer des services en ligne aux assurés :

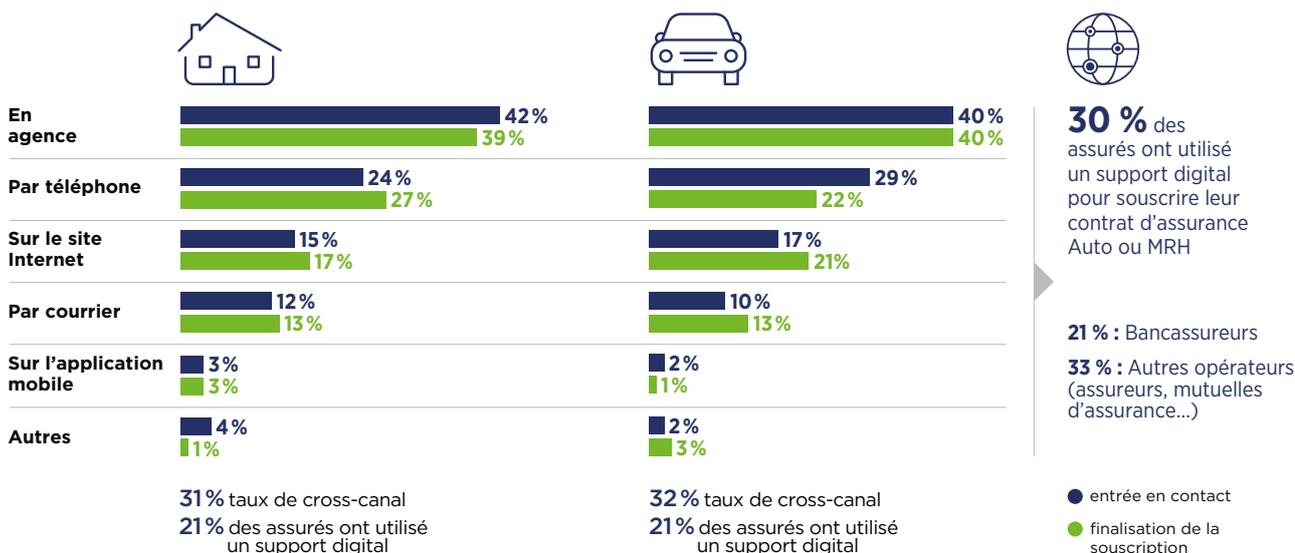
- application mobile ;
- espace clients en ligne ;
- déclaration de sinistre en ligne ;
- souscription de contrat.

Grâce à ces déploiements d'outils digitaux, les assureurs ont réussi à maintenir le lien avec

leurs assurés et à poursuivre la réalisation des opérations principales pendant les périodes de confinement.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a souligné qu'« avec la Covid⁽¹⁾, les organismes d'assurance ont observé une augmentation de l'usage des fonctionnalités digitales (e-signature notamment) de la part de l'ensemble de leurs clients, quel que soit leur âge, ainsi qu'une utilisation fortement accrue des canaux digitaux et des espaces client pour souscrire, gérer leur couverture ou déclarer des sinistres. »

PRÈS D'UN ASSURÉ SUR TROIS A UTILISÉ UN SUPPORT DIGITAL POUR SOUSCRIRE SON CONTRAT AUTO OU MULTIRISQUE HABITATION (MRH), EN COMPLÉMENT D'UN AUTRE CANAL



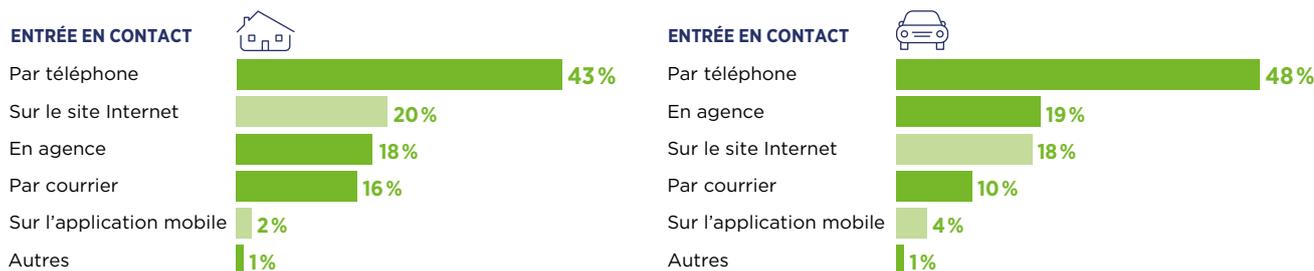
Source > Étude Columbus consulting, *La digitalisation au service de l'expérience client*, 2021.

La souscription purement digitale demeure une part limitée des affaires nouvelles. En effet, les Français souhaitent pouvoir entrer

en relation avec un conseiller pour finaliser la souscription des contrats ou la déclaration des sinistres et bénéficier ainsi de conseils experts.

L'IMMÉDIATÉTÉ ET L'HUMAIN SONT PRIVILÉGIÉS

Le téléphone est le premier canal utilisé pour déclarer un sinistre, suivi à égalité avec l'agence et le canal digital.



Source > Étude Columbus consulting, *La digitalisation au service de l'expérience client*, 2021.

1 — ACPR, *La transformation numérique dans le secteur français de l'assurance, Analyses et synthèses*, 2021.

— L'assurance entend mieux faire comprendre les risques pour mieux se protéger

L'engagement de France Assureurs en matière d'éducation financière s'inscrit dans une démarche centrée sur l'aide à la prise de décision en matière d'assurance notamment *via* la création de contenus pédagogiques à destination des consommateurs. L'objectif est de diffuser les messages clés et les bons réflexes, destinés à aider les consommateurs à faire le bon choix d'assurance au bon moment, en fonction de leur situation et de leur projet. France Assureurs met ainsi à la disposition du grand public, sur son site Internet, de nombreuses fiches pratiques sur

les sujets assurantiels concernant les particuliers, les professionnels et les acteurs associatifs. La Fédération a également élaboré une collection de guides pédagogiques qui ont reçu le label « Educfi », attribué par la Banque de France, attestant de l'accessibilité et de la neutralité des messages et informations délivrés. Cette collection compte à ce jour quatre guides : « 15 réflexes pour bien s'assurer », « Prévoyance incapacité - invalidité - décès », « Épargner avec l'assurance vie » et « 15 questions clés pour comprendre comment fonctionne mon assurance ».

?

 DÉCODER

15 questions-réponses pour comprendre le fonctionnement de l'assurance

À l'occasion de la semaine de l'éducation financière, qui s'est tenue du 21 au 27 mars 2022, France Assureurs a publié un nouveau guide intitulé « 15 questions clés pour comprendre comment fonctionne mon assurance ? ». Destiné à tous les assurés et futurs assurés, ce guide répond aux principales questions qu'ils sont susceptibles de se poser sur le fonctionnement de leur assurance, sur les informations et justificatifs à transmettre à l'assureur au moment de la souscription d'un contrat ou en cas de sinistre, sur l'étendue des garanties, sur l'évolution des tarifs...

Pour consulter ce document et découvrir la collection des guides pédagogiques de France Assureurs, rendez-vous sur franceassureurs.fr.

L'assurance accompagne les Français dans les nouveaux services de mobilité

Prévenir, évaluer et couvrir les risques liés à la mobilité est l'un des cœurs de métier de l'assurance. L'expérience et le savoir-faire des sociétés d'assurance concernant le

risque automobile avec plus de 50 millions de véhicules assurés en France ne sont plus à rappeler.

LE NOMBRE DE VÉHICULES ASSURÉS AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIERS)

	2020	Variation 2020/2019	Variation 2019/2018
Véhicules de 1^{re} catégorie	43 534	+1,2%	+1,1%
dont			
Voitures particulières	39 295	+1,2%	+1,1%
Véhicules utilitaires	3 390	+3,3%	+1,5%
Véhicules de 3^e catégorie	4 656	+3,0%	+2,7%
Autres véhicules assurés en monocontrats⁽¹⁾	2 942	+1,2%	+1,1%

	Prime moyenne 4 roues	Répartition des cotisations	Taux d'inclusion des garanties
Responsabilité civile	150 €	35%	100%
Dommages au véhicule	201 €	31%	65,3%
Vol	41 €	8%	86,6%
Assurance du conducteur	33 €	8%	97,7%
Autres ⁽²⁾	83 €	18%	-
Tous risques	508 €	100%	-
Globale	423 €	-	-

Source > France Assureurs.

DÉCODER

Pourquoi la prime d'assurance automobile évolue-t-elle ?

La prime d'assurance automobile peut augmenter s'il y a eu des sinistres dans l'année (variation individuelle par le jeu du bonus/malus).

Elle peut également augmenter parce que le nombre d'accidents d'un ensemble d'assurés s'est accru, parce que le coût moyen de la réparation des dommages est à la hausse, ou parce que le taux de taxe et les contributions varient en fonction d'une évolution réglementaire.

- En ce qui concerne les dommages matériels, France Assureurs constate de fortes augmentations du coût moyen des sinistres ces dernières années. Ainsi sur les pièces détachées, les coûts ont augmenté de + 4,6 % en 2021, après avoir augmenté de + 5,6 % en 2020.
- Prélévées par les assureurs pour le compte de l'État ou d'organismes publics, des taxes calculées sur la base de la cotisation nette, frais accessoires compris, s'ajoutent à la prime d'assurance. Pour la seule garantie de responsabilité civile d'une voiture, la taxe fiscale atteint 33 % du montant de la prime. Sur les garanties facultatives (dommages de toute nature, vol, incendie), la taxe fiscale est de 18 %.

1 – Véhicules agricoles, véhicules de deuxième catégorie, missions, remorques, caravanes, engins spéciaux, polices garage...

2 – Protection juridique, tempête, neige, grêle (TNG)... (hors assistance).

— L'assurance permet aux nouvelles mobilités de se développer

L'assurance a su également prendre très rapidement en compte l'apparition des nouvelles mobilités et mettre en place des solutions innovantes.

S'agissant des **engins de déplacement personnel motorisés (EDPM)**, l'enjeu principal est de sensibiliser les utilisateurs en leur

rappelant que **l'assurance responsabilité civile automobile est obligatoire** puisqu'il s'agit bien de véhicules terrestres à moteur. Trop de Français propriétaires d'une trottinette font encore l'impasse sur cette obligation, ce qui peut être lourd de conséquences. En 2020, France Assureurs constate une prime annuelle moyenne de 56 euros⁽¹⁾.



EXPLORER

L'encadrement du développement des nouveaux engins motorisés pour la sécurité de tous

Les engins de déplacement personnel motorisés (EDPM) sont soumis à la même obligation d'assurance de responsabilité civile que les véhicules motorisés tels que les motos ou les voitures. Cette assurance de responsabilité civile couvre les dommages matériels et corporels causés aux tiers.

La création en 2019 d'une réglementation dédiée permet de lutter contre les comportements dangereux régulièrement observés, de les faire évoluer vers un usage responsable et plus sûr de ces engins et de retrouver un usage apaisé des trottoirs pour les piétons, et en particulier les plus vulnérables : personnes âgées, enfants, personnes à mobilité réduite.

— L'assurance a été un catalyseur du développement de l'autopartage

L'autopartage est un système dans lequel un particulier met son véhicule personnel à la disposition d'autres particuliers. Dans le cadre de l'autopartage, il est nécessaire de souscrire une assurance auto spécifique. Parce qu'une voiture utilisée dans le cadre de l'autopartage est conduite par d'autres personnes que le conducteur principal du véhicule, il est indis-

pensable qu'elle soit couverte par un contrat d'assurance très protecteur. C'est la mise en œuvre de **couvertures à la journée** pour conduire une voiture qui a été novatrice et qui a permis le développement de l'autopartage. Jusqu'à présent, la couverture automobile était liée au conducteur principal et souscrite pour une durée annuelle.

 EXPLORER

Bien s'assurer en cas de covoiturage

Face aux besoins nouveaux en matière de **covoiturage**, France Assureurs a élaboré une fiche pédagogique avec les modalités pratiques et les précautions à prendre en matière d'assurance.

Deux points principaux sont à prendre en compte :

- s'assurer que **l'usage déclaré dans le contrat prend bien en compte le trajet du domicile au lieu de travail**, par exemple. À défaut, l'assuré risque de ne pas être couvert en cas d'accident ;
- avant de céder le volant à l'un de ses passagers, le conducteur doit **vérifier que son contrat ne comporte pas une clause de conduite exclusive**.

Pour consulter l'intégralité de cette fiche, rendez-vous sur franceassureurs.fr, rubrique « L'assurance protège » / « L'assurance en pratique pour les particuliers ».

— Les assureurs sont aux côtés des Français pour une conduite plus sûre

Les assureurs sont des acteurs de la prévention des risques routiers aux côtés des pouvoirs publics. En outre, dans une société où la durée de vie s'allonge, il est nécessaire de

concilier sécurité routière, *continuum* éducatif tout au long de la vie, maintien d'une mobilité et du lien social.

 DÉCODER

Les assureurs engagés aux côtés de l'État pour renforcer la prévention des risques routiers

Les assureurs mènent de nombreuses actions de prévention des risques routiers, dans le cadre de la **convention quinquennale de partenariat État-Assureurs (2017-2021)**, qui sera renouvelée en 2022, avec trois objectifs prioritaires : **la lutte contre les principaux facteurs de risque, la réduction des accidents de deux-roues motorisés et l'éducation routière, notamment auprès des jeunes.**

Quelques exemples d'actions de prévention réalisées par les assureurs :

- sensibilisation aux principaux risques au volant (alcool, vitesse, distraction au téléphone, etc.) ;
- stage de perfectionnement de conduite ou de reprise en main du véhicule ;
- organisation d'événements de sensibilisation (journée de sensibilisation dans les écoles, journée sécurité routière...);
- promotion ou distribution d'équipements de protection ou de prévention (gants, casque ou airbag pour les deux-roues motorisés, casque vélo, gilets rétro réfléchissants, éthylotests...);
- subvention à des associations ou à des organismes de recherche.

Les assureurs sont également très actifs en matière de **prévention liée aux nouveaux engins et usages**. Au printemps 2021, Assurance Prévention, l'association des

assureurs au service de la prévention des risques du quotidien, a créé le dispositif « Trott'Safe », un module de formation en ligne dédié à la conduite responsable d'un EDPM.

 EXPLORER

Se former aux règles de bonne conduite avec « Trott'Safe »

Assurance Prévention, l'association de France Assureurs, a lancé **« Trott'Safe », le premier module de formation en ligne gratuit** à destination des utilisateurs et futurs utilisateurs de trottinettes et autres engins de déplacement personnel motorisés (EDPM). « Trott'Safe » se compose de sept vidéos pédagogiques et d'un quiz qui permet de valider son apprentissage sur la conduite des EDPM.

Retrouvez également sur le **site d'Assurance Prévention** les règles de bonne conduite à adopter pour utiliser un EDPM.

Pour découvrir les modules de formation, rendez-vous sur assurance-prevention.fr.

— Les produits d'assurance sont de plus en plus personnalisés pour répondre aux besoins des Français

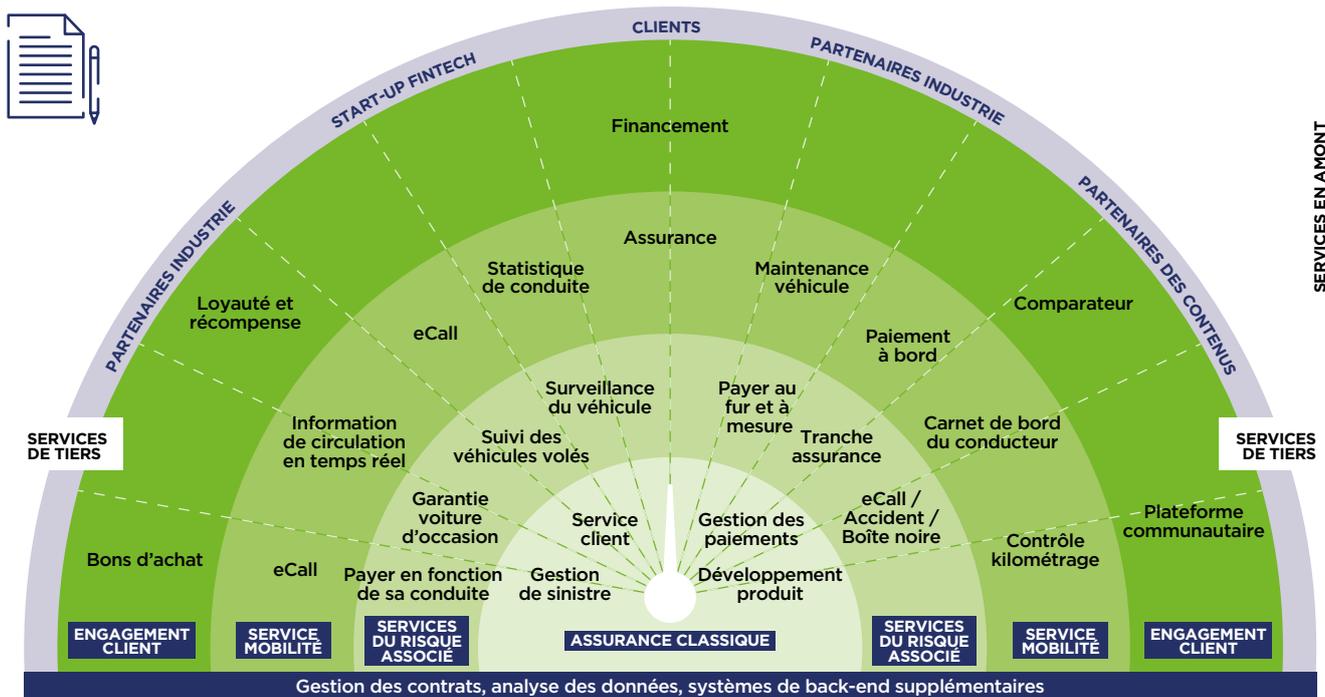
L'assurance a également innové en matière d'adaptabilité de ses produits aux situations individuelles.

La souscription de l'assurance permet à chacun de **réaliser son diagnostic de risque** et de définir **comment il souhaite les couvrir**.

Cela a commencé avec des **assurances à l'usage** ou une **assurance au kilomètre**. Le montant de la prime est déterminé en fonction de l'exposition aux risques de l'assuré (temps passé au volant).

Les premières offres de télématique avec un **service « payez en fonction de votre conduite »** ont vu le jour sur le marché français en 2015. Un boîtier est installé dans le véhicule et mesure la fréquence d'utilisation, les kilomètres parcourus, les accélérations et freinages. Le montant de la prime est déterminé en fonction de la **qualité de conduite** de l'assuré. Aujourd'hui, ces offres peinent à s'imposer en France. La **captation des données** provenant du véhicule connecté nécessaires pour déterminer les principes de tarification de ce contrat demeure le sujet clé.

L'ASSURANCE AUTOMOBILE CONNECTÉE DANS L'ÉCOSYSTÈME DE LA MOBILITÉ : UNE PLATEFORME DE SERVICES INTÉGRÉE ENTRE PLUSIEURS PARTENAIRES



Source > Deloitte, *Étude européenne assurance automobile, L'avènement de l'assurance automobile connectée*, 2016.

Enfin, **les progrès réalisés dans l'automobile connectée permettent aux assureurs de déployer des services à forte valeur ajoutée** : communication instantanée pour rendre les services d'assistance beaucoup plus rapides et efficaces, lutte plus efficace contre le vol des véhicules, récupération des véhicules volés plus aisée, accompagnement personnalisé (coaching) pour prévenir des situations dangereuses à l'occasion de prochains voyages.

— Les enjeux de responsabilité de la voiture à délégation de conduite

La voiture à délégation de conduite sera la grande innovation des prochaines années. Les changements qu'elle induira dans le rapport entre le conducteur, la voiture et la conduite seront profonds. Si ces véhicules suscitent d'importants espoirs quant à la réduction de l'accidentalité routière grâce à la technologie embarquée, ils suscitent également des craintes.

Tout d'abord, les conducteurs devront être rassurés sur les conséquences de s'en remettre à un système de conduite automatisé, notamment en cas d'infraction commise en mode délégation de conduite. Ces questions ont une importance accrue en cas d'accident, **le champ des responsabilités étant élargi** : le sinistre peut être dû à une mauvaise manipulation du conducteur, à la défaillance du véhicule en cas de délégation de conduite ou d'un système provenant d'un équipementier ou encore du gestionnaire de voirie dont une information n'a pas été relayée correctement. Le conducteur pourra-t-il faire valoir qu'il n'est pas responsable d'un accident et de ses conséquences ? Si l'assureur automobile devra probablement procéder à l'indemnisation des victimes sans attendre que

la question des responsabilités soit clarifiée, celui-ci pourra, dans un second temps, aider son assuré à défendre ses intérêts.

Dans ce contexte, l'accès des assureurs à l'ensemble des données contextuelles concernant un sinistre sera primordial afin d'établir les responsabilités.

En tout état de cause, alors que l'assurance automobile constitue aujourd'hui un risque de fréquence (c'est-à-dire un grand nombre de sinistres pour un montant moyen peu élevé), le véhicule à délégation de conduite pourrait relever d'un risque volatile (moins d'accidents, mais d'un coût beaucoup plus élevé), ou d'un risque sériel qui nécessite des techniques d'assurance et de prudence plus contraignantes.

DÉCODER

La responsabilité en cas d'accident de la route

Tout véhicule étant obligatoirement assuré en responsabilité civile, le droit des victimes d'un accident de la route à être indemnisées est fixé par la loi du 5 juillet 1985, dite « loi Badinter ». Dans sa rédaction actuelle, cette loi maintient intacts les droits à indemnisation des victimes des accidents de la route, quels que soient le degré d'autonomie du véhicule impliqué et la forme d'usage qui en est faite.

L'assureur d'un véhicule impliqué dans un accident, une fois qu'il a indemnisé les victimes, dispose donc de la possibilité de se retourner vers l'assureur de celui qui a été responsable de cet accident pour se faire rembourser le montant qu'il a versé à la victime. Dès lors que la maîtrise d'un véhicule n'est plus du seul ressort de son conducteur et qu'elle peut être partiellement, ou totalement, déportée sur une technologie embarquée ou extérieure au véhicule, la question de la recherche en responsabilité risque d'être plus complexe.

France Assureurs souligne à ce titre tout l'enjeu de l'accès par les assureurs à **l'ensemble des données contextuelles** d'un véhicule à délégation de conduite en cas de sinistre afin de déterminer les responsabilités. Les assureurs gèrent chaque année plus de 20 000 sinistres par jour à l'amiable. L'implication d'un véhicule à délégation de conduite ne doit pas aboutir à une judiciarisation de la gestion des sinistres, au motif que le juge prendrait en considération des données auxquelles l'assureur n'aurait pas accès.

— Les assureurs souhaitent faciliter la vie des Français en cas de sinistre et être à leurs côtés

C'est pourquoi, les assureurs ont souhaité rendre l'expérience de déclaration d'un constat amiable fluide et simplifiée avec la possibilité de remplir ce dernier de façon dématérialisée sur une application dédiée, lancée en 2014.

DÉCODER

L'e-constat en automobile

L'e-constat en automobile répond aux attentes des assurés qui recourent de manière croissante aux nouvelles technologies dans leur vie quotidienne. Cette innovation s'inscrit également en cohérence avec l'engagement de la profession de l'assurance en matière de développement durable. Elle représente une étape importante dans le processus de dématérialisation des déclarations.

L'application e-constat auto permet également d'accélérer le traitement et le règlement des sinistres.

Les assureurs protègent le logement des Français et en améliorent le confort

Les assureurs protègent 36 millions de logements⁽¹⁾ pour une prime moyenne annuelle de 283 euros. Les principales sources de dommages matériels en matière de logement sont les dégâts des eaux, les événements climatiques, le vol.

— Les assureurs améliorent le confort de vie au sein du logement

LA RÉPARTITION DES SINISTRES DES CONTRATS MULTIRISQUE HABITATION EN 2020

	Nombre	Répartition
Incendie	189 100	6 %
Tempête, grêle, neige	281 000	8 %
Vol	294 300	9 %
Dégâts des eaux	1 475 500	44 %
Responsabilité civile	430 300	13 %
Bris de glace	245 600	7 %
Autres ⁽²⁾	438 100	13 %

Source > France Assureurs.

Les assureurs déploient des services au sein de la maison pour un habitat plus sécurisé, en s'appuyant notamment sur les nouveaux dispositifs connectés. En encourageant la prévention, ils sont également promoteurs des filières de services innovants.

Les détecteurs connectés sont de véritables atouts pour la prévention et la gestion en temps réel des sinistres.

1 — Couverts par un contrat occupant en 2020.

2 — Contient les garanties dégâts électriques, cat nat hors sécheresse, vie privée, protection juridique ou garantie défense pénale et recours suite à accident (DPRSA), assistance.

Certains d'entre eux permettent d'éviter certains accidents du quotidien et d'anticiper les événements naturels :

- **détecteurs de fumée** capables de prévenir d'une anomalie ;
- service de **détection à distance de dégâts des eaux**/inondations permettant de couper l'eau à distance ou d'intervenir dès la moindre anomalie détectée ;

- **service de télésurveillance** (prévention du cambriolage) pour **améliorer la sécurité du logement** ;

- service d'**alerte météo** (SMS, application).

Les services autour de la maison connectée permettent d'apporter davantage de confort.



EXPLORER

Prévenir les chutes des seniors au domicile

Un risque sous-estimé

Chaque année, 450 000 personnes de plus de 65 ans chutent et près de 10 000 en décèdent. Les chutes sont également à l'origine de nombreux handicaps et accélèrent la perte d'autonomie. Agir sur ce phénomène est un véritable enjeu de santé publique pour favoriser un vieillissement au domicile en bonne santé.

Pour prévenir le risque de chute et alerter les Français sur cet enjeu majeur de santé publique, Brigitte Bourguignon, ancienne ministre déléguée à l'Autonomie, a lancé en février 2022 un **plan national antichute des personnes âgées**, avec pour objectif la réduction de 20 % du nombre de chutes d'ici trois ans.

Des aménagements trop peu nombreux

Malgré l'importance du risque de chute, seuls 16% des seniors ont aménagé leur logement pour le prévenir. Un chiffre qui monte à 20 % auprès des personnes âgées de 75 ans et plus et à 21% lorsqu'on a déjà été victime d'une chute.

L'aménagement du logement pour éviter les risques de chute fait partie d'un des cinq axes prioritaires du plan nation antichute.

L'édition 2021 de la Journée Prev'Attitude d'Assurance Prévention, l'association de prévention des assureurs, a été consacrée à la sensibilisation au risque de chute des seniors dans l'objectif de sensibiliser sur les comportements préventifs adaptés permettant de les éviter.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur assurance-prevention.fr.

Source > Ifop - Assurance Prévention, Enquête *Les seniors face au risque de chute*, association de France Assureurs, novembre 2021.

— L'assurance propose des solutions en cas de situation difficile

Quand un dégât des eaux survient, l'assuré peut être démuni face à cette situation. L'assureur joue alors un rôle d'accompagnement très précieux pour apporter une solution d'indemnisation.

Les prestations versées dans le cadre du contrat d'assurance dépendance peuvent notamment être utilisées pour financer l'aménagement du logement de l'assuré devenu dépendant, par lui-même ou ses proches.

Autre exemple, en cas d'accident de la circulation, les ergothérapeutes experts en réparation des dommages corporels mandatés par les assureurs peuvent proposer des aménagements du domicile afin que ce dernier soit adapté, accessible, évolutif et sécurisé pour les victimes d'accidents.

— Les assureurs jouent un rôle dans l'amélioration du caractère durable des bâtiments

En particulier lors de la gestion de sinistres, les assureurs sont tenus de reconstruire tout en adaptant le bâti aux normes actuelles. Ils peuvent également encourager les assurés à rénover avec des objectifs de résilience et d'amélioration de la performance énergétique.

Par ailleurs, la lutte contre le dérèglement climatique exige la mise en place d'une économie « bas carbone » qui repose, notamment, sur une meilleure gestion des ressources, sur le développement des énergies renouvelables et sur une utilisation plus importante des matériaux biosourcés. Il en ressort l'indispensable analyse des risques associés aux nouveaux enjeux des bâtiments « verts », permettant de **garantir un développement pérenne et sécurisé de ces filières.**



EXPLORER

Des bâtis résilients conçus pour faire face aux aléas naturels et climatiques

France Assureurs soutient l'initiative des **Trophées Bâtiments Résilients**, organisée par la Mission des Risques Naturels (MRN) afin de mettre en avant des projets durables inscrits dans une démarche résiliente faisant face à un ou plusieurs aléas naturels et climatiques. L'objectif est de sensibiliser les professionnels des bâtiments et des travaux publics (BTP) à une meilleure prise en compte des aléas climatiques.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur mrn.asso.fr.

Le développement de nouvelles formes de travail fait émerger de nouveaux risques

— Le télétravail fait évoluer la gestion des risques professionnels

La flexibilité accrue liée au développement du télétravail nécessite **d'ajuster le cadre général du Code du travail** afin de lever certaines incertitudes concernant notamment le régime des accidents du travail et les indemnités de transport prises en charge par l'employeur.

La politique de prévention de l'entreprise doit prendre en compte les risques associés. Par

ailleurs, la couverture du matériel professionnel utilisé sur le lieu du télétravail en termes de vol, de casse et d'incendie constitue, par exemple, un besoin nouveau.

— Les assureurs, acteurs de la santé au travail

Les assureurs sont des acteurs clés du monde de l'entreprise, que ce soit sur les questions de santé au travail, de prévention des risques, de bien-être et de qualité de vie au travail, notamment avec l'utilisation des fonds dédiés

au Haut Degré de Solidarité (HDS) qui ont notamment vocation à financer des actions de prévention en santé et des services d'accompagnement des salariés. Grâce à leurs actions, qui décloisonnent santé au travail, santé publique et même santé environnementale, **l'entreprise devient un « territoire de santé »** et les programmes de prévention s'améliorent.

Les actions de prévention sont particulièrement pertinentes en entreprise puisqu'elles s'adressent à un public captif, partageant des risques en commun liés à l'activité professionnelle.

En mettant en avant une logique servicielle, avec des offres concrètes et personnalisées en fonction des caractéristiques de l'entreprise et des conditions de travail des salariés, les assureurs sont devenus des acteurs de la prévention à part entière.

Depuis de nombreuses années, des études ont montré que les **arrêts maladie** peuvent constituer **un risque en termes de désinsertion professionnelle**, qu'il s'agisse de la difficulté à se maintenir dans son emploi ou plus généralement dans l'emploi. En outre, plus l'arrêt est long, plus le risque de désinsertion professionnelle augmente.



EXPLORER

Le risque de désinsertion professionnelle

Plus l'arrêt est long, plus le risque de désinsertion professionnelle augmente. Selon le rapport Bérard, Oustric et Seiller (2019), les arrêts maladie de plus d'un mois augmentent le risque d'être au chômage ou inactif l'année suivante : au-delà de six mois, moins de 50% des personnes en arrêt reprennent une activité professionnelle. Le rapport estime ainsi à plus d'un demi-million le nombre de salariés en arrêt maladie qui encourent un risque de désinsertion professionnelle.

La prévention de la désinsertion professionnelle est donc aujourd'hui un thème incontournable.



EXPLORER

Une loi pour « renforcer la prévention en santé au travail »

La loi « pour renforcer la prévention en santé au travail » du 2 août 2021 marque une évolution importante et met notamment l'accent sur la prévention et le besoin de décloisonner santé au travail et santé publique :

- la nécessité d'offrir une gamme de services aux entreprises en matière de prévention et d'accompagnement (un socle de services et une offre complémentaire) ;
- l'importance de mieux accompagner certains publics, notamment vulnérables, et de lutter contre la désinsertion professionnelle ;
- le besoin d'accompagner les travailleurs indépendants ;
- l'intérêt de se moderniser en proposant des consultations ou soins à distance ;
- la nécessité de réorganiser la gouvernance de la prévention et de la santé au travail.

— La prévention des troubles psychiques « légers » et « modérés » est une priorité

Dans l'entreprise, devenue **territoire de santé**, les assureurs ont engagé diverses actions de prévention du stress, des troubles psychosociaux et du burn-out.

Forts de leur expérience, les assureurs s'engagent à déployer plus fortement ces services dans les entreprises, en tenant compte de leurs spécificités et des besoins de leurs salariés.

Après des travailleurs indépendants, les initiatives récentes de plusieurs assureurs montrent

l'importance de travailler sur ce sujet avec et pour les chefs d'entreprise. Les assureurs s'engagent à déployer ces services notamment dans le cadre de leurs contrats Madelin.

— La crise sanitaire a souligné la pertinence de la prévoyance

En cas d'arrêt de travail, notamment sur longue période, ou de décès, les conséquences financières peuvent se révéler très lourdes pour les ménages.

L'assurance prévoyance protège contre ce risque de perte de revenu.



EXPLORER

La couverture prévoyance des Français est très disparate

Les salariés du secteur privé sont les mieux couverts, avec un taux de détention de 85 % pour au moins une garantie, ce qui masque néanmoins une grande disparité selon la taille de l'entreprise, son statut et son secteur d'activité. À la suite de la crise sanitaire, 20 % des dirigeants envisagent de modifier leur contrat de prévoyance afin de mieux protéger leurs salariés.

Les indépendants sont, quant à eux, seulement pour moins de la moitié, couverts. Depuis le 1^{er} juillet 2021, les **professions libérales** peuvent bénéficier d'indemnités journalières (IJ) versées en cas d'arrêt de travail par la Sécurité sociale.

Enfin, les agents de la fonction publique sont très peu nombreux à disposer d'une assurance prévoyance. En ce qui concerne leur couverture, les garanties rente au conjoint survivant et rente éducation sont très limitées et la garantie maintien de salaire, au-delà de trois mois, est une de leurs fortes attentes.

La prévoyance représente, pour l'employeur, un levier d'attractivité, et, pour ses employés, un facteur de fidélisation. Elle a d'ailleurs montré

sa pertinence pendant la pandémie de Covid-19 pour ceux qui ont été directement touchés par la maladie et placés en arrêt de travail.

— Le Plan d'épargne retraite (PER), un outil efficace de financement de la retraite

Le succès que connaît le PER illustre la capacité et le rôle central des assureurs pour accompagner les Français dans cette transition. Après deux années de commercialisation, le marché des PER continue à progresser. En 2021, la collecte nette des PER s'élève à 5,6 milliards d'euros. En parallèle, 8,7 milliards d'euros d'encours sur d'anciens plans d'assurance retraite (Perp, contrats Madelin des travailleurs indépendants et professions libérales...) ont été transformés en PER. Le

PER participe au financement de l'économie productive dans le contexte de la relance, mais également dans une perspective de plus long terme. Au 31 décembre 2021, 2,6 millions de personnes détiennent un PER. Les encours s'élèvent à 29,6 milliards d'euros, dont 49 % correspondent à des unités de compte. Le PER participe ainsi au financement de l'économie productive, dans le contexte de la reprise et de la relance, mais également dans une perspective structurelle de plus long terme.

Les assureurs au service d'une vision globale de la santé des Français

— Des actions de prévention santé au cœur des territoires

Au-delà de leur rôle d'indemnisation, les assureurs français souhaitent également encourager **leurs assurés à adopter des comportements plus vertueux**.

Selon une étude OpinionWay de septembre 2016 conduite pour Assurance Prévention, 39% des Français pratiquant une activité physique utilisaient un accessoire ou un objet connecté (application, podomètre, montre connectée, etc.). Au-delà des effets de mode, que peut-on attendre des objets connectés au

service de notre santé ? La réponse dépend de l'objet, de sa finalité et de notre capacité à l'intégrer de manière durable à nos habitudes. De l'objet de loisirs au dispositif médical avéré, la gamme est vaste et les usages différents selon que l'on est un sportif débutant ou une personne vivant avec une maladie chronique.

En assurance santé, les assureurs se mobilisent pour promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives ou la prise en charge de telles activités sur recommandation médicale.



Prévenir et sensibiliser sur les troubles visuels des enfants

Dans le but d'améliorer le cadre de vie des enfants à court et long terme, **l'association Assurance Prévention a lancé une action collective d'alerte et de repérage des troubles visuels chez les enfants**, avec sa campagne « **Les Explorateurs de la Vue** ».

L'objectif : détecter chez les enfants les troubles visuels les plus connus (myopie, hypermétropie, astigmatisme, strabisme, daltonisme...), le plus tôt possible, et sensibiliser les parents aux enjeux d'une bonne vision pour leurs enfants.

Cette action de prévention, déployée dans les écoles, a permis d'atteindre un public parfois éloigné des campagnes de prévention.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur assurance-prevention.fr.

— Le rôle majeur des assureurs dans l'émergence de l'innovation et sa mise à la disposition des Français

Les complémentaires santé sont à l'avant-poste du financement des actions de prévention et d'innovation dans les thérapies ou services.

« Ces innovations portées par les assureurs ont pour objectif de faciliter la vie des Français »

L'exemple de la téléconsultation, dont les complémentaires santé ont été à l'avant-garde avant la crise sanitaire, est significatif. Il

aura fallu attendre septembre 2018 pour que celle-ci permette la délivrance d'une feuille de soins dans certaines conditions. Mais alors que moins de 100 000 consultations à distance étaient réalisées en 2019, la demande hebdomadaire au plus fort du premier confinement d'avril 2020 a été dix fois plus importante que ce qu'elle avait été jusque-là⁽¹⁾. La téléconsultation est un service qui améliore l'accès aux soins et qui accélère la mise en relation avec un praticien.

1 — Source : L'Argus de l'assurance.

Les nouvelles technologies offrent des perspectives innovantes en matière d'accès aux soins, de prise en charge, de suivi des patients et de continuité des soins, notamment dans le domaine de la santé mentale.

Les complémentaires santé contribuent à solvabiliser une partie de la demande, ce qui permet d'accélérer les progrès dans certains domaines scientifiques afin de réaliser des avancées importantes pour la santé des Français.

France Assureurs s'est aussi pleinement associée à l'initiative « IMPACT – Accélérateur d'Innovation en Santé Mentale », partenariat public-privé destiné à faire émerger des solutions nouvelles et innovantes. Demain, les assureurs santé accompagneront ces innovations en les proposant à leurs assurés.

Ces innovations portées par les assureurs ont pour objectif de faciliter la vie des Français.



EXPLORER

IMPACT : Une initiative pour dynamiser l'innovation en santé mentale

IMPACT – Accélérateur d'Innovation en Santé Mentale – a pour ambition de faire émerger des solutions utilisant des technologies et des données innovantes pour remédier aux ruptures du parcours de soins de santé mentale du jeune adulte et de l'adulte. Il s'articule autour d'un appel à projet collaboratif, partenarial et ouvert aux start-up de l'e-santé proposant des solutions autour de thématiques prioritaires telles que : l'accès aux soins, la prise en charge, le suivi et la continuité extrahospitalière des patients.

Les projets sélectionnés ont pour objectif de créer de la valeur sur les parcours de soin en santé mentale en apportant des réponses, *via* leur technologie, à des enjeux tels que la prévention, le repérage précoce, le diagnostic, la stratégie clinique, la coordination ville-hôpital, ou encore l'errance thérapeutique. L'approche partenariale public-privé est un atout fort de l'initiative, indispensable pour faire émerger une filière de santé numérique, compétitive et attractive capable de stimuler la recherche dans le domaine de la santé mentale et de proposer des solutions innovantes au service des patients.

Les 5 start-up sélectionnées :

- Fedmind est une plateforme d'éducation thérapeutique et de prévention des maladies métaboliques chroniques et des addictions ;
- LITDHOSPI est une solution digitale de recherche de lits d'hospitalisation en psychiatrie qui fluidifie le parcours patient et optimise le temps médical à travers une meilleure coopération public-privé ;
- Tricky est un « Escape Room Santé » pour lutter contre la stigmatisation des maladies mentales *via* un outil de « ludification » ;
- Tech2Heal a mis en place sa solution QOOKKA, une thérapie digitale pour les patients présentant des troubles dépressifs et anxieux ;
- ResilEyes Therapeutics est une thérapie numérique sur prescription spécifique, destinée à traiter des syndromes psycho-traumatiques.

— Les conseils et mesures d'accompagnement proposés par les assureurs

Les assureurs sont soucieux de la bonne santé des Français et ont mis en place des outils adaptés : mesures d'accompagnement, notamment à la suite d'une hospitalisation ; plateforme d'écoute et de soutien psychologique. Prendre en compte la santé des Français, c'est intégrer les dimensions physique et psychologique.

La crise sanitaire engendrée par la pandémie de Covid-19 a révélé en effet de profondes insuffisances dans notre système de soins, notamment dans la considération et la prise en charge des troubles psychiques.

Les assureurs santé sont mobilisés de longue date sur cette question des troubles psychiques « légers ». Cette mobilisation se concrétise par des remboursements de séances de psychologie, soins (dédiés ou inclus dans un forfait plus global dit « de médecine douce »). Les assureurs se mobilisent aussi pour l'accompagnement des personnes en souffrance avec l'accès à des plateformes d'écoute animées par des psychologues, et plus récemment à des téléconsultations spécialisées.



EXPLORER

La prise en charge des séances de psychologue

En octobre 2021, dans le cadre du PLFSS 2022, le gouvernement a inscrit dans le droit commun la prise en charge par l'assurance maladie de huit séances d'accompagnement psychologique : soit un bilan et sept séances de suivi auprès de psychologues conventionnés avec les Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM), dans le cadre d'un adressage par un médecin (traitant de préférence) et sur la base de tarifs réglementés (40 euros puis 30 euros), sans dépassement d'honoraires. La mesure a pris effet en avril 2022.

En 2022, les assureurs seront impliqués dans :

- **la prise en charge** : depuis avril 2022, les assureurs remboursent le ticket modérateur des séances prises en charge par l'assurance maladie (40 %) ;
- **l'accompagnement** : aujourd'hui, de nombreux assureurs proposent l'accès à des plateformes téléphoniques et à des téléconsultations spécialisées. Ces services sont à faire connaître davantage afin qu'ils puissent être utilisés par ceux qui en ont besoin. C'est pourquoi les assureurs ont décidé de se mobiliser pour

faire valoir leur rôle dans l'assistance et l'accompagnement des assurés en difficulté. Leur objectif est double :

- apporter une réponse immédiate et facile, 24h sur 24, aux personnes qui sont en souffrance psychique et les réorienter si besoin ;
- offrir des services d'accompagnement plus spécifiques, pour les aidants par exemple ou les personnes atteintes de pathologies graves ou devant être hospitalisées (principe de « rassurance »).



20 projets
pour accompagner les
Français dans l'évolution
de leurs modes de vie



Les assureurs proposent des mesures concrètes pour accompagner les Français et s'adapter à leurs nouveaux besoins

Les assureurs se mobilisent pour renforcer la protection des Français et des entreprises au quotidien. En couvrant les risques, les assureurs permettent à la société d'en prendre. Ils permettent à tous d'innover, d'expérimenter, d'investir, d'explorer de nouveaux territoires et de nouveaux modes de vie. L'assurance demeure indissociable de la notion de progrès. Elle crée de la confiance et procure de la sécurité.

Les assureurs veulent s'engager encore davantage au service des Français pour faire avancer la société en confiance. C'est la raison pour laquelle France Assureurs a élaboré des pistes d'action visant à relever les grands défis qui marqueront le quinquennat 2022-2027.

Ces pistes d'actions s'accompagnent de mesures concrètes dont la mise en œuvre pourrait concourir, pas à pas, aux objectifs visés, au bénéfice des Français.

Accompagner la transition environnementale et sociale

Les assureurs contribuent à la transition écologique et environnementale grâce à leurs investissements responsables et durables dans l'économie et à leur soutien aux entreprises respectant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Mais ils y participent aussi en protégeant les Français face aux risques naturels et en menant des actions de prévention, destinées à mieux préparer les populations exposées.

- **La mobilité – projets 1 et 2**
- **Le logement – projet 3**
- **La transition environnementale – projets 4 et 5**
- **l'éducation aux nouveaux risques – projets 6, 7 et 8**

Renforcer la souveraineté économique

Les assureurs se mobilisent pour renforcer la souveraineté économique de notre pays. L'assurance participe largement au financement des entreprises françaises dans lesquelles elle investit 841 milliards d'euros. Elle accompagne l'innovation et investit dans les secteurs à fort contenu technologique, notamment dans les PME et les ETI. L'assurance contribue également au financement de l'État dont elle détient 16 % de la dette, représentant 466 milliards d'euros. Les assureurs s'engagent aussi pour préserver le pouvoir d'achat des Français et leur patrimoine, notamment en cas de transmission. Ils souhaitent pouvoir les accompagner davantage dans la préparation de leur retraite. Les assureurs invitent par ailleurs à adapter les dispositifs de formation

aux compétences requises dans le cadre de la transition de notre tissu économique. Dans un contexte de multiplication des échanges de données, les assureurs entendent aussi protéger les données des entreprises et des particuliers et lutter contre les cyberattaques.

- **L'économie - projet 9**
- **La retraite - projet 10**
- **La formation - projet 11**
- **La résilience - projet 12**
- **La protection des données - projets 13 et 14**

Relever les défis de la protection sociale

Les assureurs se mobilisent pour renforcer la cohésion sociale. En facilitant l'accès à des soins de qualité grâce aux complémentaires santé, en proposant des services pour accompagner le « bien vieillir », en indemnisant les conséquences de 35 000 accidents chaque jour, l'assurance protège contre les aléas de la vie. Les assureurs souhaitent aller plus loin dans l'objectif de réduire les inégalités d'accès aux soins et d'améliorer la santé au travail. Ils

entendent aussi agir dans le domaine de la santé au travail et participer au financement de la prise en charge de la dépendance liée à l'âge.

- **La santé - projets 15, 16, 17 et 18**
- **Le grand âge - projet 19**
- **Le travail - projet 20**

— LA MOBILITÉ

PROJET 1

Simplifier la vie des assurés en supprimant la vignette d'assurance et la carte verte

France Assureurs propose de supprimer le certificat (vignette) et l'attestation (carte verte) d'assurance comme justificatifs de l'assurance automobile. Celle-ci pourrait être vérifiée via la consultation du Fichier des véhicules assurés (FVA).

Descriptif

La France est l'un des derniers pays à exiger de ses ressortissants la présentation, lors des contrôles automobiles, de documents papier, **le certificat (vignette) et l'attestation (carte verte)** d'assurance. Ceux-ci ont montré leur utilité pendant plusieurs décennies afin de lutter contre la non-assurance. Cependant, les assureurs souhaitent aujourd'hui **supprimer ces documents**, en cohérence avec les objectifs de la transformation numérique, de la simplification des démarches administratives et de la transition environnementale qui sont poursuivis par le gouvernement.

Les assureurs comme partenaires

Les forces de l'ordre disposent aujourd'hui d'outils leur permettant d'accéder directement au Fichier des véhicules assurés (FVA), mis en place et alimenté par l'ensemble des assureurs. Opérationnel depuis 2019, celui-ci les renseigne sur la situation assurantielle de chaque véhicule. Les assureurs estiment que **le FVA peut servir de référence unique au contrôle de l'assurance**. Ce fichier est déjà opérationnel et consulté quotidiennement 20 000 fois par les forces de l'ordre.

+ RÉSULTATS ATTENDUS

Améliorations pour la vie quotidienne des assurés et la société

La suppression des documents papier inutiles et la vérification de l'assurance grâce au FVA présenteraient plusieurs intérêts :

- **la simplification du moyen de preuve de l'assurance**, afin d'éviter de sanctionner des conducteurs assurés qui auraient oublié de remplacer une vignette expirée par une vignette à jour ;
- **la lutte contre la fraude**, car les personnes non assurées ne pourraient plus utiliser des documents faiblement valables se rapportant à des contrats résiliés, ou utiliser de faux documents obtenus frauduleusement ;
- **une contribution à la transition écologique**, puisque environ 50 millions de documents n'auraient plus besoin d'être ni imprimés ni expédiés ;
- **l'allégement des démarches des assurés**, qui seront dispensés du remplacement régulier de leur vignette, et de la gestion administrative des assureurs.



Mise en œuvre

Un **décret** pourrait être publié en **2022** pour supprimer la carte verte dans le Code des assurances et dans le Code de la route.

— LA MOBILITÉ

PROJET 2

S'engager pour l'économie circulaire et le recyclage en structurant davantage la filière des pièces de réemploi

Les assureurs s'engagent en faveur de l'utilisation des pièces détachées de réemploi dans le cadre de la réparation automobile. Ils appellent à une meilleure organisation de la filière des pièces de réemploi ainsi qu'à un renforcement des dispositifs existants afin de développer leur potentiel.

Descriptif

Le recours aux pièces de réemploi dans la réparation des véhicules automobiles demeure encore limité (à seulement 3,6% des pièces remplacées dans le cadre des sinistres couverts par les assureurs⁽¹⁾), bien qu'en progression : le taux de réparations effectuées comprenant au moins une pièce de réemploi atteint 11,7% en 2021.

Afin de promouvoir le recours aux pièces détachées issues de l'économie circulaire pour la réparation automobile, les assureurs émettent les recommandations suivantes :

1. que la filière d'approvisionnement des pièces de réemploi soit mieux structurée en **optimisant la traçabilité** (numérisation des pièces de réemploi pour les identifier

et connaître leur disponibilité), ainsi qu'en **améliorant les chaînes logistiques** ;

2. que la **lutte contre les filières illégales de commercialisation des véhicules hors d'usage (VHU)** partant à l'étranger soit intensifiée ;

3. qu'un **système de classification des centres de véhicules hors d'usage (VHU)** soit établi sur la base de bonnes pratiques concernant les pièces de réemploi.

Les assureurs comme partenaires

Les assureurs s'engagent dans la promotion du recours aux pièces détachées issues de l'économie circulaire pour la réparation automobile ainsi qu'en faveur de la réparation des biens endommagés plutôt que leur remplacement.

RÉSULTATS ATTENDUS

Améliorations pour la vie quotidienne des assurés et la société

L'utilisation des pièces de réemploi en automobile, prônée par les assureurs, s'inscrit dans un cercle vertueux en répondant à des objectifs à la fois économiques et environnementaux :

- lutte contre l'inflation du coût des réparations ;
- maîtrise du coût de l'assurance ;
- promotion de l'économie circulaire ;
- économie pour l'assuré qui peut conserver son véhicule actuel, réparé grâce aux pièces de réemploi au lieu d'être considéré comme irréparable.

Le consommateur demeure libre d'opter ou non pour des pièces de réemploi lors des travaux effectués sur son véhicule, mais une sensibilité croissante aux arguments environnementaux est constatée dès lors que la **traçabilité de l'origine de ces pièces est assurée** et que leur **niveau de sécurité est attesté**.



Mise en œuvre

Les assureurs proposent le renforcement des filières de réemploi en lien avec le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires **dès 2022**.

1 — Données statistiques de l'organisme Sécurité et Réparations automobiles (SRA).

— LE LOGEMENT

PROJET 3

Favoriser l'accès au logement des classes moyennes

Les assureurs comptent parmi les premiers investisseurs dans le logement locatif intermédiaire. Ils souhaitent à présent accélérer le financement de programmes de logements intermédiaires tout en y intégrant les enjeux du changement climatique.

Descriptif

Le logement intermédiaire, défini par la loi de finances 2014, s'adresse à toutes les personnes qui ne peuvent prétendre aux logements sociaux, mais dont les ressources ne permettent pas non plus l'accès ou le maintien dans le parc locatif privé. Plus de 73 000 logements locatifs intermédiaires ont été engagés depuis 2014, dont 60 % entre 2019 et 2021. Ces logements sont principalement situés dans les zones les plus tendues du territoire national et la moitié d'entre eux est localisée en Île-de-France. La production de logements intermédiaires a connu une croissance continue et remarquable ces dernières années, notamment sous l'impulsion des fonds de logement intermédiaire (FLI), avec un peu plus de 17 900 unités « engagées » en 2021, soit + 34 %⁽¹⁾. L'année 2022 devrait rester sur la même tendance avec toujours la volonté de pouvoir loger les ménages des classes moyennes dans les zones tendues, dans les grandes métropoles, mais également dans les villes moyennes qui deviennent plus attractives avec le développement du télétravail.

Deux mesures en faveur du logement à loyer intermédiaire ont récemment vu le jour :

- en 2021, une **simplification administrative** a été opérée. L'agrément préalable, nécessaire pour lancer une opération de logements intermédiaires, a été remplacé par une simple déclaration ;
- à compter de 2022, l'exonération de taxe foncière auparavant attachée aux logements intermédiaires est remplacée par un **crédit d'impôt sur les sociétés supporté par l'État**.

Les assureurs comme partenaires

Les assureurs ont contribué à la création du statut de logement intermédiaire. Douze d'entre eux ont, en effet, apporté plus de la moitié du financement de 1,04 milliard d'euros du premier fonds de logement intermédiaire (FLI 1), lancé en 2014, géré par CDC Habitat. Les assureurs ont participé de manière encore plus importante au fonds FLI 2, lancé en 2019, également géré par CDC Habitat, dont ils ont apporté 60 % du financement de 1,25 milliard d'euros. Ils ont réaffirmé leur volonté d'investir dans ce type de logements par la signature d'un **protocole d'engagement en faveur du développement du logement locatif intermédiaire**, en novembre 2021.

Le besoin de construction en logement intermédiaire est estimé entre 180 000 et 420 000 logements sur une décennie, soit un besoin de financement en capital compris entre 2 et 4,5 milliards d'euros par an pendant dix ans⁽²⁾.

1 — Rapport de l'Institut général des Finances, *Développement de l'offre de logement locatif intermédiaire par les investisseurs institutionnels*, avril 2021.

2 — Source : Les Échos. Engagé signifie qu'un contrat de réservation a été conclu avec un promoteur ou qu'une promesse de vente de terrain a été signée.

RÉSULTATS ATTENDUS

Améliorations pour la vie quotidienne des assurés et la société

Le logement locatif intermédiaire permet d'offrir aux ménages de la classe moyenne une **solution qualitative concrète de logements abordables**. Tout en favorisant la **mixité sociale**, il s'agit aussi de **promouvoir le bâti résilient face aux enjeux du changement climatique**.



Mise en œuvre

Les assureurs prévoient de réaliser **en 2023** avec le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires un **bilan du développement des programmes de logement à loyer intermédiaire**, notamment afin de mesurer l'efficacité des mesures prises pour accroître l'offre sur ce segment, dont l'insuffisance demeure un des principaux freins pour investir.

— LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

PROJET 4

Apporter des solutions concrètes face aux défis du changement climatique

France Assureurs propose de mieux cartographier les différents risques naturels et de renforcer la résilience du bâti face à ces derniers. Concernant le risque sécheresse, la Fédération prône l'élaboration d'une stratégie nationale de prévention et le recours au Fonds de prévention des risques naturels majeurs pour prendre en charge la prévention et les conséquences du retrait gonflement des argiles (RGA).

Descriptif

Le dérèglement climatique, par l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements qu'il provoque, fragilise le régime des catastrophes naturelles qu'il est important de renforcer et de pérenniser en maintenant son équilibre économique. France Assureurs a publié en 2021 une étude montrant que le **coût des aléas climatiques pourrait doubler à l'horizon 2050**, passant de 73,4 milliards à 143 milliards d'euros en 2050. Le montant des sinistres dus aux sécheresses pourrait tripler en France d'ici 2050.

Certains risques naturels sont très bien cartographiés. C'est notamment le cas du risque sismique ou du risque sécheresse, le retrait gonflement des argiles (RGA) faisant l'objet d'une première carte dédiée, mise à jour en 2020 par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM). Les assureurs y contribuent par l'intermédiaire de la Mission Risques Naturels (MRN). Pour d'autres risques, tels que l'inondation par ruissellement, les cartographies sont incomplètes. Par conséquent, ces risques sont peu intégrés aux cartes produites par les services de l'État. Pour d'autres risques, aucune cartographie publique n'est disponible, c'est le cas de la grêle.

Les projets des assureurs pour apporter des solutions concrètes face aux défis du changement climatique s'articulent autour de trois axes :

- **Produire et mettre à disposition une cartographie des aléas naturels** la plus à jour et la plus complète possible sur le territoire en intégrant **l'ensemble des phénomènes** afin de permettre à chacun de connaître son exposition aux différents aléas naturels et de prendre la mesure du risque auquel il devra faire face.
 - o France Assureurs préconise de réaliser, mettre à jour et diffuser :
 - › une cartographie nationale pour chaque aléa naturel, y compris ceux mal ou peu cartographiés à l'instar de la grêle et des tornades ;
 - › une cartographie nationale complète des zones inondables y compris ruissellement, intégrant l'ensemble des données existantes.
 - o France Assureurs préconise le lancement de programmes de recherche spécifiques pour soutenir l'innovation sur :
 - › les mesures de prévention du risque de retrait gonflement des argiles pour les bâtiments existants, portant sur l'ouvrage lui-même ou sur son environnement direct ;
 - › les techniques de réparation après un sinistre.

- Renforcer la **résilience du bâti face aux aléas naturels** avec des actions concrètes :
 - o sensibiliser les professionnels du secteur de la construction aux **bonnes pratiques de conception** des ouvrages pour les rendre **plus résilients face aux aléas naturels** (inondation, cyclone, tornade, retrait gonflement d'argile...);
 - o développer la **certification des constructions** attestant de la prise en compte des exigences liées aux aléas naturels ;
 - o prévoir, lors de **l'accompagnement à la mise en place de travaux de rénovation énergétique, une analyse de l'exposition aux différents aléas naturels** afin de s'assurer de la **compatibilité** des travaux envisagés avec l'exposition du bien.
- **Établir une stratégie nationale de prévention du risque sécheresse :**
 - o **établir un guide méthodologique détaillant les mesures constructives** en zone RGA⁽¹⁾ pour définir des dispositions compatibles avec les données de l'étude géotechnique imposée par la loi ELAN ;
 - o **actualiser** tous les deux ans la **cartographie de susceptibilité** aux phénomènes de RGA, initiée par la MRN et le BRGM en 2020 ;
- o **financer les dépenses de prévention, avant ou après sinistres, pour des maisons individuelles de plus de dix ans concernées par les phénomènes de RGA par le Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM)**, dit Fonds Barnier. Ce fonds pourrait financer des travaux préventifs, ainsi que des confortements des fondations à la suite d'un sinistre, au-delà de la seule réparation des conséquences. **Cette piste d'action s'inscrit en cohérence avec la vocation du régime de catastrophes naturelles, qui est de réparer les conséquences dommageables d'un phénomène naturel.**

Les assureurs comme partenaires

Le **régime des catastrophes naturelles** a été mis en place il y a plus de 40 ans pour faire face à des événements de grande ampleur, mais également pour permettre à tous les Français d'être protégés face à ces aléas de la même manière sur tout le territoire. Ce caractère universel et solidaire en fait une protection indispensable.

RÉSULTATS ATTENDUS

Améliorations pour la vie quotidienne des assurés et la société

L'objectif est d'**atténuer les conséquences des événements naturels** aussi bien matérielles, sur l'habitat et son environnement, que financières. Il s'agit aussi d'**encourager l'innovation** afin d'élargir le spectre des solutions de réparation disponibles.

1 — Analogue à ce qui existe pour la construction parasismique.



Mise en œuvre

Produire et mettre à disposition une cartographie des aléas naturels.

- En **2022**, les assureurs souhaitent poursuivre les travaux avec la Direction générale de la Prévention des risques (DGPR) du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires pour produire et publier une **carte nationale d'exposition au phénomène d'accumulation des eaux de ruissellement**.
- Pour **2023**, les assureurs souhaitent présenter au ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires leurs **premiers travaux sur la grêle**, afin d'établir une première cartographie nationale de la grêle par les services de l'État.

Renforcer la **résilience du bâti face aux aléas naturels** avec des actions concrètes.

- Les assureurs vont poursuivre le partage et la promotion des **référentiels de résilience du bâti exposé aux aléas naturels**, réalisés par la Mission Risques Naturels (MRN).

Établir une stratégie nationale de la prévention du risque sécheresse en 2022.

- **Réviser les dispositions de la norme⁽¹⁾ qui préconise l'usage de « drains agricoles » pour les maisons individuelles.** En effet, ces drains sont de nature à amplifier la sinistralité des bâtiments établis sur fondations superficielles portant sur des sols sensibles, dont les sols argileux.
- **Élargir par ordonnance les dispositions de la loi ELAN à l'étude hydrologique de tout le lotissement** pour toutes les nouvelles constructions de lotissements.
- **Mettre en cohérence les mesures de la réglementation des PLU** avec les prescriptions techniques particulières résultant de la loi ELAN.

— LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

PROJET 5

Renforcer et systématiser la prévention des risques naturels en créant une journée nationale de résilience

France Assureurs soutient le projet de mise en place, dans chaque commune, d'une journée de prévention des risques naturels à destination du grand public et des acteurs économiques. Les assureurs proposent de participer à son déploiement.

Descriptif

Comme le montre l'étude réalisée par Assurance Prévention en 2021, les Français ont une préparation insuffisante face aux risques naturels. Ils se sentent moins informés sur les risques naturels dans leur zone d'habitation, que sur les risques naturels en général. Et, ils s'avouent démunis sur la façon d'y faire face et d'y réagir.

- Seuls 44% des Français se sont informés sur les risques naturels pouvant exister dans leur zone d'habitation.
- 43% ont déjà discuté au sein de leur foyer des gestes à adopter en cas de risques naturels.
- 38% se sont préparés à faire face à ces risques.
- 30% ont effectué des aménagements dans leur maison.

Les assureurs soutiennent la proposition, formulée dans le projet de « loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur » (LOPMI), d'instaurer une journée nationale de la résilience afin d'assurer la préparation de la population face aux risques naturels ou technologiques. Ce projet consisterait à mettre en place, dans chaque commune, une **journée de prévention des risques naturels** à destination du **grand public** et des **acteurs économiques**, consacrée aux risques auxquels la commune est la plus exposée.

Les assureurs comme partenaires

Les assureurs développent des actions afin d'améliorer la prévention et la protection face aux aléas naturels, notamment *via* leur association, Assurance Prévention.

Pendant la journée nationale de résilience, les assureurs pourraient contribuer à :

- informer les citoyens sur le **site Géorisques** afin de leur faire connaître leur exposition aux risques naturels ;
- déployer la **campagne de sensibilisation** d'Assurance Prévention « Risques naturels, les gestes qui sauvent » ;
- diffuser le **guide pédagogique** de France Assureurs sur les risques naturels ;
- proposer aux communes exposées aux risques naturels majeurs des **exercices simulant le déploiement de leur Plan communal de sauvegarde**.

RÉSULTATS ATTENDUS

Améliorations pour la vie quotidienne des assurés et la société

Pour être efficaces, les politiques de prévention doivent pouvoir s'appuyer sur une **sensibilisation accrue aux risques naturels et une meilleure connaissance**, aussi bien des citoyens que des entreprises et des élus locaux. Elles doivent également s'accompagner de la **généralisation et l'amélioration du recours aux outils de prévention existants** tels que les Plans de prévention des risques ou les Plans communaux et intercommunaux de sauvegarde qui sont des outils précieux pour réduire sensiblement les conséquences d'un aléa naturel.



Mise en œuvre

France Assureurs propose de participer au déploiement de cette journée nationale de résilience.

Dans le cadre de la **refonte de Géorisques** engagée par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires en mai 2022, elle préconise que soient développés des outils d'aide à la décision tels que :

- des indicateurs permettant à l'ensemble des citoyens l'accès à une **analyse synthétique et rapide de l'exposition aux risques naturels** en tout point du territoire français ;
- un **Diagnostic de Performance de Résilience du bâti** face aux aléas naturels permettant à chacun de connaître la capacité de résilience de son bâtiment ;
- un **accès dématérialisé à l'éligibilité individuelle pour un financement** d'une mesure de prévention contre les risques naturels⁽¹⁾ ;
- une **communication des informations clés pour les travaux** de construction, entretien, rénovation ou réparation du bâtiment⁽²⁾.

1 — Fonds Barnier.

2 — Informations contenues dans l'ERRIAL (état des risques réglementés, pour l'information des acquéreurs et des locataires).

— L'ÉDUCATION AUX NOUVEAUX RISQUES

PROJET 6

Sensibiliser la population aux risques des engins de déplacement personnel motorisés

France Assureurs propose de déployer à grande échelle « Trott'Safe », premier module de formation en ligne destiné aux utilisateurs et futurs utilisateurs d'EDPM créé par Assurance Prévention, l'association de prévention de France Assureurs.

Descriptif

Depuis 2019, les engins de déplacement personnel motorisés (EDPM) sont reconnus comme une nouvelle catégorie de véhicules et leurs conditions d'utilisation sur la voie publique sont réglementées. L'objectif principal est de sensibiliser les utilisateurs en leur rappelant que l'assurance responsabilité civile automobile est obligatoire puisqu'il s'agit bien de véhicules terrestres à moteur. Trop de Français propriétaires d'une trottinette font encore l'impasse sur cette obligation, ce qui peut être lourd de conséquences. France Assureurs propose de sensibiliser la population aux risques des nouvelles mobilités à travers le **déploiement du module « Trott'Safe » d'Assurance Prévention.**

Les assureurs comme partenaires

Assurance Prévention, l'association de France Assureurs, a lancé « Trott'Safe », le premier module de formation en ligne gratuit à destination des utilisateurs et futurs utilisateurs de trottinettes électriques et autres EDPM. « Trott'Safe » se compose de sept vidéos pédagogiques et d'un quiz qui permet de valider son apprentissage sur la conduite des EDPM.

RÉSULTATS ATTENDUS

Améliorations pour la vie quotidienne des assurés et la société

L'objectif du déploiement de la formation « Trott'Safe » est de **mieux faire connaître les facteurs d'exposition au risque** afin de mieux se protéger et de **réduire les accidents** causant des dommages corporels.



Mise en œuvre

France Assureurs souhaite déployer en **2022** une **campagne digitale** pour former la population.

— L'ÉDUCATION AUX NOUVEAUX RISQUES

PROJET 7

Développer la culture de prévention du risque cyber

France Assureurs propose une sensibilisation aux enjeux de la protection des données dès le plus jeune âge, sur le modèle des actions de l'association Prévention Routière.

Descriptif

« 47% des Français disent être mal informés sur les risques numériques et 51% méconnaissent les mesures permettant de limiter ces risques »⁽¹⁾. Afin de remédier à cette méconnaissance, France Assureurs propose d'inclure une **sensibilisation au risque cyber dans le parcours des jeunes élèves** (primaire, collège, lycée) sous l'égide du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, sur le modèle des actions de l'association Prévention Routière, comprenant des animations et des exercices de mise en situation.

Les assureurs comme partenaires

Les assureurs sont membres du dispositif cybermalveillance.gouv.fr depuis son lancement en 2017. Le site www.cybermalveillance.gouv.fr est piloté par le Groupement d'intérêt public, « Action contre la cybermalveillance » (Acyma) dont France Assureurs est membre fondateur et auquel de nombreux assureurs participent. Le site www.cybermalveillance.gouv.fr propose un kit de sensibilisation aux risques numériques majeurs auxquels sont exposés les utilisateurs, élaboré en collaboration avec France Assureurs. Il met aussi à la disposition des particuliers des diagnostics en ligne et délivre conseils et solutions. Le site facilite également le dépôt de plainte après une cybermalveillance.

RÉSULTATS ATTENDUS

Améliorations pour la vie quotidienne des assurés et la société

L'enjeu est de sensibiliser dès le plus jeune âge aux enjeux de la protection des données afin que les citoyens puissent se sentir plus à l'aise dans un monde plus numérique, sachent **éviter les situations difficiles** (*hacking*, perte de données) et sachent **réagir en cas de cyberharcèlement, d'usurpation d'identité, d'escroquerie ou de risque de réputation**.



Mise en œuvre

France Assureurs souhaite déployer des **actions de sensibilisation en 2023** avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, ainsi qu'avec son partenaire « Action contre la cybermalveillance » (Acyma).

— L'ÉDUCATION AUX NOUVEAUX RISQUES

PROJET 8

Sensibiliser les jeunes aux enjeux de la transition écologique

France Assureurs propose une sensibilisation aux enjeux de la transition écologique en milieu scolaire, en partenariat avec les coordinateurs académiques aux risques majeurs.

Descriptif

Les risques naturels font de plus en plus partie du quotidien. France Assureurs invite à mettre en place des **programmes de sensibilisation aux risques naturels en partenariat avec les coordinateurs académiques aux risques majeurs dans toutes les écoles, collèges et lycées ainsi que dans les filières professionnelles et universitaires.**

Ces programmes permettraient d'apprendre à :

- se préparer à la survenance d'événements naturels ;
- réagir avec les bons gestes chez soi en cas de catastrophes naturelles ;
- réparer en privilégiant l'économie circulaire.

Les assureurs comme partenaires

L'association Assurance Prévention a lancé en 2021 une campagne digitale de sensibilisation « **Risques naturels, les gestes qui sauvent** » et a conçu, en partenariat avec la Mission Risques Naturels, une série de **supports pédagogiques** sur l'attitude à privilégier avant, pendant et après une inondation, une tempête, un feu de forêt...

RÉSULTATS ATTENDUS

Améliorations pour la vie quotidienne des assurés et la société

L'objectif est de sensibiliser, dès le plus jeune âge (maternelle et primaire) et tout au long du parcours scolaire, aux enjeux de la durabilité et de la transition environnementale. Il s'agit aussi de faire connaître les **informations essentielles pour alerter sur les risques et limiter leurs conséquences**, trop souvent dramatiques.



Mise en œuvre

France Assureurs souhaite **déployer des actions de sensibilisation** aux enjeux de la transition écologique en **2023** en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

— L'ÉCONOMIE

PROJET 9

Accélérer la transition vers une économie durable

Les assureurs proposent d'investir à long terme dans l'économie productive pour soutenir la transition écologique.

Descriptif

Alors que la France n'est pas encore sortie de la pandémie de Covid-19 et que le conflit russo-ukrainien crée des tensions géopolitiques, notre pays se trouve confronté à des défis d'importance sur le plan économique, industriel et financier. Il s'agit en particulier d'accompagner la reprise économique, en consolidant la situation financière des entreprises, et de relocaliser une partie des activités afin de pallier les difficultés d'approvisionnement rencontrées.

Les assureurs sont en capacité de lancer une **initiative de financement pour soutenir la transition écologique et la décarbonation de l'économie en investissant dans l'économie productive, et notamment dans les entreprises (PME/ETI)**. Cette initiative répondrait aux objectifs fixés par les organismes d'assurance. Elle comprendrait des investissements de long terme pour agir en faveur de la transition écologique, ce qui présente un certain niveau de risque. C'est la raison pour laquelle

il pourrait être intéressant que cette initiative puisse bénéficier d'une garantie de l'État, comme cela a été le cas pour le dispositif des « Prêts Participatifs Relance » en 2020.

Les assureurs comme partenaires

L'assurance vie, produit préféré des Français, est un **contributeur essentiel** pour **mobiliser l'épargne privée des ménages** en vue de **financer les secteurs stratégiques d'avenir**.

En France, à fin 2021, l'assurance vie concerne 38 millions de bénéficiaires, 53 millions de contrats et 1876 milliards d'euros d'encours. L'assurance vie est un puissant soutien à l'économie productive française par l'investissement dans les entreprises, à hauteur de 591 milliards d'euros sous forme d'actions (263 milliards d'euros) ou d'obligations (328 milliards d'euros). Ainsi, un quart des placements des assureurs vie finance des entreprises françaises.

RÉSULTATS ATTENDUS

Améliorations pour la vie quotidienne des assurés et la société

Les financements apportés permettraient de **renforcer le tissu des entreprises françaises (PME/ETI), ainsi que l'emploi en France**, tout en faisant émerger les champions européens et mondiaux de demain. En finançant ses propres projets, l'épargnant a, *via* les investissements réalisés avec son épargne par son assureur, un impact positif sur la société. Son rôle de citoyen se trouve ainsi valorisé dans ses choix d'épargne à travers des investissements productifs et socialement responsables.



Mise en œuvre

Le dispositif pourrait être intégré dans le **Projet de loi de finances (PLF) pour 2023**.

— LA RETRAITE

PROJET 10

Protéger la retraite des Français

Afin d'accompagner les Français dans la préparation de leur retraite et d'assurer le financement de l'économie à long terme, France Assureurs propose de relever le plafond des versements déductibles sur un plan d'épargne retraite (PER) de 10 à 20 % des revenus professionnels.

Descriptif

L'épargne retraite reste encore aujourd'hui peu développée en France. Cette situation relève du paradoxe dans un contexte où le taux d'épargne et le stock de patrimoine financier et monétaire des Français sont, quant à eux, particulièrement élevés. Au-delà du financement des retraites, le PER participe également au **financement de l'économie productive**. Ainsi, 65 % des versements sur un PER sont investis dans les entreprises, dont 32 % en actions, 28 % en obligations et 5 % en immobilier. C'est dans cette perspective, et à plus long terme, que les assureurs proposent

de **porter le plafond de versements déductibles sur le PER de 10 à 20 % des revenus professionnels**.

Les assureurs comme partenaires

Le marché des PER commercialisés par les entreprises d'assurance enregistre 1,4 million d'assurés supplémentaires en 2021, soit au total 2,6 millions d'assurés à fin 2021. Commercialisé en octobre 2019, le PER a rencontré son public et est devenu un produit de retraite ayant une place de choix pour les Français.

RÉSULTATS ATTENDUS

Améliorations pour la vie quotidienne des assurés et la société

Les assureurs souhaitent renforcer le rôle du plan d'épargne retraite (PER), aussi bien comme :

- **outil de complément de retraite** afin d'accompagner les Français dans la préparation de leur retraite ;
- que comme **vecteur essentiel du financement de l'économie productive** dont la France aura durablement besoin. Ainsi, pour accroître le potentiel de croissance et stimuler l'économie française dans la phase actuelle de relance, faire de la retraite un investissement de long terme pour soutenir la reprise économique des entreprises est une solution à privilégier et à encourager.



Mise en œuvre

Ces évolutions pourraient être intégrées dans le **Projet de loi de finances (PLF) pour 2023**.

— LA FORMATION

PROJET 11

Former les emplois qualifiés de demain

France Assureurs prône le développement de l'apprentissage pour toutes et tous, à tous niveaux et à chaque étape de la vie professionnelle au bénéfice des entreprises, des salariés, de l'économie et de la société française.

Descriptif

Depuis plusieurs années, les entreprises françaises expriment de plus en plus de difficultés à trouver des profils de cadres adaptés aux postes à pourvoir. Parmi les 331580 projets de recrutements de cadres en 2020, 88448 étaient jugés difficiles pour les seuls services aux entreprises, soit plus du quart du total⁽¹⁾.

Si la réforme de l'apprentissage a été positive, n'en demeurent pas moins :

- des zones « blanches » et des « angles morts », notamment pour les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les PME/PMI ;
- des marges de progrès pour cibler plus finement les formations permettant de renforcer les secteurs d'avenir, en transformation ou en reconversion, et plus largement mieux former les emplois qualifiés face aux grands enjeux que sont la révolution numérique et la transition énergétique.

Ouvrir l'apprentissage à toutes et tous

Le développement de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur a été la clé du succès de la réforme de l'alternance. Le coût des contrats d'apprentissage pour les employeurs ne doit pas devenir dissuasif au risque de casser cette dynamique. Les coûts des contrats doivent être équilibrés en prenant mieux en compte :

- la diversité des secteurs et des formations ;
- les filières prioritaires par secteur d'activité, à définir avec les branches professionnelles qui, elles seules, ont la connaissance de leurs propres besoins et des spécificités de leurs métiers.

Ouvrir l'apprentissage aux compléments de formation

Le développement de l'apprentissage nécessite un élargissement de son champ d'application et une gouvernance plus équilibrée. Il s'agirait de :

- rendre éligibles à l'apprentissage les compléments de formation (certifications, habilitations professionnelles...) essentiels pour certaines compétences rares (numérique, transition énergétique...) en les finançant par une majoration du coût du contrat à chaque fois qu'ils sont mis en œuvre ;
- instaurer un réel pilotage tripartite de la certification : France compétences, branches professionnelles et enseignement supérieur.

Les assureurs comme partenaires

En tant qu'employeurs, les sociétés d'assurance contribuent largement au développement des compétences et des talents. Le nombre de contrats en alternance, contrats d'apprentissage et de professionnalisation, a ainsi doublé en 10 ans. **En 2020, près de 6 000 alternants occupent un poste dans le secteur de l'assurance** tout en continuant leur formation académique.

1 — Pôle Emploi, *Besoins en main-d'œuvre 2020* (EY/Medef).

RÉSULTATS ATTENDUS

Améliorations pour la vie quotidienne des assurés et la société

L'apprentissage constitue à la fois :

- une **modalité privilégiée d'accès à l'emploi**. Dans le secteur de l'assurance, les alternants représentent 25% des recrutements ;
- un **vecteur essentiel de cohésion sociale** en France.

Rendre le dispositif d'apprentissage le plus efficace et efficient possible constitue un levier puissant pour **accélérer la transformation technologique et écologique de notre économie**. Son impact est particulièrement positif pour l'économie française : les apprentis génèrent indirectement 32 milliards d'euros de valeur ajoutée et 2,1 milliards d'euros de recettes publiques supplémentaires⁽¹⁾.



Mise en œuvre

Afin d'ouvrir l'apprentissage à toutes et tous, France Assureurs pourra porter **l'évolution du référentiel des niveaux de prise en charge** auprès de France compétences. Afin d'ouvrir l'apprentissage aux compléments de formation, une **concertation avec le ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion** devra être lancée en vue de modifier le Code du travail.

1 — Cabinet Asteres, *L'apprentissage dans l'enseignement supérieur : un investissement créateur de valeur*, 2021.

— LA RÉSILIENCE

PROJET 12

Développer une résilience collective

Les assureurs proposent de cartographier les risques et d'identifier les politiques de prévention pertinentes afin d'améliorer la résilience de la société.

Descriptif

Dans un monde où les risques s'intensifient et sont de plus en plus connectés, la notion de **résilience** collective revient sur le devant de la scène.

Les assureurs, grâce à leur expertise de la gestion des risques, peuvent travailler aux côtés de l'État pour contribuer à une meilleure résilience de la Nation en :

- **cartographiant les risques** majeurs ;
- **identifiant les politiques de prévention** pertinentes.

Les assureurs comme partenaires

Pour la 5^e année consécutive, France Assureurs a interrogé à la fin de l'année 2021 les directeurs métiers et les directeurs des risques du secteur de l'assurance et de la réassurance. Pour chaque risque identifié, ils ont évalué sa probabilité d'occurrence et son impact potentiel à moyen terme. Le **risque cyber** se place tout

en haut du classement pour la 5^e année consécutive. Les cyberattaques majeures constituent la principale menace à un horizon de 5 ans. C'est notamment le résultat de la forte augmentation du nombre d'attaques par rançongiciels en 2020 en France⁽¹⁾. Ces attaques visent des entreprises, mais également des administrations et des secteurs stratégiques comme la santé. Elles alimentent, par ailleurs, des tensions géopolitiques. Les **risques climatiques** progressent dans le classement. Deux risques environnementaux arrivent juste après le risque cyber : le **dérèglement climatique** en 2^e position, qui progresse de 2 places par rapport à l'année dernière, et le risque de **catastrophes naturelles exceptionnelles** qui intègre le classement directement à la 3^e place. Les interdépendances croissantes de nos économies couplées à l'existence de vulnérabilités contribuent mécaniquement au caractère systémique de ces risques.

RÉSULTATS ATTENDUS

Améliorations pour la vie quotidienne des assurés et la société

Une meilleure résilience de la Nation permet de **limiter le coût des crises** pour tous. Une société rassurante, fondée sur la confiance, c'est d'abord une société assurée.



Mise en œuvre

France Assureurs publiera **début 2023, la 6^e édition du baromètre** et en partagera les résultats avec les pouvoirs publics. Cela permettra d'identifier les risques majeurs auxquels la société est confrontée.

— LA PROTECTION DES DONNÉES

PROJET 13

Clarifier le cadre juridique de l'indemnisation du risque cyber

France Assureurs propose de bâtir une collaboration entre assureurs et autorités judiciaires et policières, afin d'encadrer au mieux le paiement de rançons en cas de cyberattaque.

Descriptif

Dans son rapport de mars 2022, le Haut Comité juridique de la place de Paris (HCJP) apporte des réponses à la question de l'assurabilité du cyber rançonnement (« ransomware »). Il s'est prononcé en faveur :

- d'une interdiction de l'assurabilité des sanctions et amendes administratives prononcées par la Cnil ;
- d'une modification du Code des assurances pour que la définition du « risque de guerre » inclue les cyberattaques, dès lors qu'un État a opéré un contrôle sur l'action en cause ou les individus impliqués ;
- de l'assurabilité sous certaines conditions du remboursement des rançons versées par des victimes de cyberattaques.

France Assureurs salue le travail réalisé par le Haut Comité et se félicite de l'expression de positions claires en réponse aux questions qui lui ont été posées. La question de l'assurabilité du risque de cyber rançonnement doit être clarifiée au plus vite afin de poser les **bases d'un cadre juridique non interprétable**, indispensable au développement de l'assurance cyber dans notre pays.

Parmi les dispositions du projet de « loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur » (LOPMI), le gouvernement, reprenant les recommandations du HCJP, propose d'établir un cadre légal pour le paiement des rançons dans le cas d'une attaque par rançongiciel. Comme le précise l'article 5 du projet de loi, le versement d'une rançon couverte par l'assureur de la société victime est possible à condition que la victime accepte de déposer plainte dans les 48 heures après le paiement de la rançon.

France Assureurs propose de bâtir une **collaboration entre assureurs et autorités judiciaires et policières, afin d'encadrer au mieux le paiement de rançons** : information systématique d'une entité de la police judiciaire, du parquet de Paris, communication des adresses IP de paiement.

Les assureurs comme partenaires

Dans le cadre de l'accompagnement de leurs assurés, victimes d'une cyberattaque, les assureurs privilégient, lorsqu'elles existent, des solutions alternatives au paiement de la rançon.

RÉSULTATS ATTENDUS

Améliorations pour la vie quotidienne des assurés et la société

L'objectif est de **protéger sans inciter**. Une amélioration du dispositif actuel, tant du côté des pouvoirs publics que du côté des assureurs, permettrait de **sécuriser le cadre légal** dans lequel la rançon peut être indemnisée en dernier ressort.



Mise en œuvre

Le cadre légal du paiement des rançons pourra être précisé dans le cadre de **l'examen de l'article 5 du projet de loi LOPMI** au Parlement. France Assureurs souhaite construire en **2022 une collaboration avec le ministère de l'Intérieur** pour permettre le déploiement opérationnel de l'encadrement du paiement des rançons.

— LA PROTECTION DES DONNÉES

PROJET 14

Renforcer la protection des données et prévenir les risques cyber

France Assureurs propose de développer la culture du risque cyber de l'ensemble des acteurs économiques afin de protéger l'économie française contre les cyberattaques.

Descriptif

La cyberdélinquance augmente de 10 à 20 % chaque année⁽¹⁾. Les assureurs considèrent que la maîtrise du risque cyber passe avant tout par la prévention, préalable indispensable pour se prémunir contre les attaques potentielles. Les efforts de pédagogie auprès des TPE et PME devraient être amplifiés et systématisés. Les PME sont les principales cibles des cyberattaques ; elles peuvent servir de porte d'entrée pour cibler les grands groupes par le biais des relations de sous-traitance. La « loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur » (LOPMI) a l'ambition d'aller plus loin dans la lutte contre la criminalité informatique, avec la volonté de **sensibiliser la totalité des entreprises aux risques de la cybercriminalité**.

Les assureurs proposent de développer la culture du risque cyber auprès de l'ensemble des acteurs économiques afin de protéger les entreprises et les collectivités publiques contre les conséquences financières de la survenance d'une cyberattaque au travers d'une série d'actions concrètes :

- **sensibiliser une cible complète** (dirigeants, collaborateurs, mais également les maires et leurs services techniques) à la gravité du risque cyber ;

- **œuvrer pour établir une taxonomie des risques cyber** pour un meilleur partage du risque par tous ;
- **participer à la définition de règles de sécurité informatique** à respecter ;
- mettre en place un **cadre normatif de certification pour la sécurité informatique** ;
- **élaborer un socle minimum de prévention/protection cyber par typologie d'entreprise** (TPE, PME, ETI) et par **niveau d'exposition** aux risques cyber ;
- **participer au développement de prestataires informatiques labellisés** « ExpertCyber »⁽²⁾.

Les assureurs comme partenaires

L'émergence du risque cyber a fait naître de premières actions de prévention en lien avec les pouvoirs publics dans l'objectif d'atténuer ce risque. En septembre 2021, les assureurs ont signé un partenariat inédit avec la Gendarmerie nationale et la Fédération nationale des syndicats d'agents généraux d'assurance (Agéa) pour former et sensibiliser les agents généraux d'assurance au risque cyber, grâce aux équipes d'experts de la Gendarmerie. Ce partenariat marque une étape importante pour la diffusion de conseils de prévention à grande échelle et au niveau local, notamment à destination des TPE et des PME.

RÉSULTATS ATTENDUS

Améliorations pour la vie quotidienne des assurés et la société

Ces actions de prévention ont pour objectif d'**accélérer la « cyber-résilience »** de l'économie française.



Mise en œuvre

Les assureurs souhaitent construire en **2023 un cadre de prévention cyber pour les entreprises avec les parties prenantes** : le Secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale (SGDSN), l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information de l'État (Anssi), « Action contre la cybermalveillance » (Acyma), le ministère de l'Intérieur ainsi que le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.

1 — Source : ministère de l'Intérieur.

2 — Label ExpertCyber de cybermalveillance.gouv.fr.

— LA SANTÉ

PROJET 15

Réduire les inégalités d'accès aux soins des Français en diminuant le reste à charge

Afin de répondre aux besoins en santé des assurés et de soutenir les innovations au service des Français, France Assureurs propose de faire évoluer le cadre du contrat de complémentaire santé responsable et de revoir la fiscalité des contrats couvrant uniquement les dépenses d'hospitalisation.

Enjeux

La structure actuelle du système de protection sociale freine la capacité des assureurs à créer davantage de valeur pour les Français et l'ensemble de ses acteurs. Conçu à l'origine comme un outil de responsabilisation des assurés, le contrat responsable est devenu un moyen de normer les couvertures des complémentaires santé. Le contrat responsable comporte ainsi plusieurs dispositions destinées à agir sur les dépassements d'honoraires des professionnels de santé. Les pouvoirs publics ont choisi de limiter le remboursement des dépassements d'honoraires afin d'inciter ces derniers à pratiquer des prix plus raisonnables. Dans les faits, le montant des honoraires n'a pas baissé et la réforme a pénalisé les assurés tout en empêchant les assureurs d'anticiper les risques et de les gérer à l'équilibre.

Les assureurs comme partenaires

À un moment où le système de santé est au cœur des préoccupations des Français, les assureurs santé peuvent et veulent être plus que des « complémentaires ». Afin de répondre aux besoins des patients et de développer des prises en charge plus efficaces, ils proposent de :

- **déplafonner le remboursement des dépassements d'honoraires des médecins ;**
- **supprimer le plafond de remboursement de 100 € sur les montures de lunettes** imposé aux assureurs santé dans le cadre des contrats responsables ;
- **instaurer une fiscalité alignée sur celle des contrats responsables** pour les contrats complémentaires santé dont l'objet est de couvrir **les dépenses d'hospitalisation**.

RÉSULTATS ATTENDUS

Améliorations pour la vie quotidienne des assurés et la société

Un **desserrement du contrat responsable** donnerait ainsi aux assureurs les moyens de s'engager à :

- **élargir le champ des actes**, des **prestations** et des **services innovants**, de sorte qu'ils soient davantage en adéquation avec les besoins et les attentes des assurés ;
- instaurer auprès des assurés des **mécanismes incitatifs** prévoyant des **franchises et des limites de remboursement** afin d'éviter les actes redondants (biologie...) et de renforcer l'efficacité de la dépense ;
- proposer de **vrais parcours de soins** en associant les remboursements de certains actes à une démarche de prévention, comme cela se pratique pour les soins dentaires dans certains pays ;
- mettre en place de **nouveaux partenariats** et de **nouveaux modes de prise en charge plus globalisés et sans reste à charge**.



Mise en œuvre

Ces évolutions pourraient être intégrées dans le **Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS)** pour **2023**.

— LA SANTÉ

PROJET 16

Redéfinir les territoires de prise en charge intégrale des prestations santé par les assureurs dans une logique d'efficacité collective

France Assureurs invite à repenser l'articulation entre l'Assurance maladie et les assureurs et à réfléchir à une meilleure répartition des rôles entre les acteurs du système de santé afin d'optimiser les parcours de soins des assurés et de maîtriser les dépenses.

Descriptif

S'il est indispensable d'élargir le rôle des assureurs pour leur permettre de remplir pleinement leurs missions, il est tout aussi crucial de réviser l'articulation entre l'Assurance maladie obligatoire et les assureurs afin de renforcer l'efficacité de leur complémentarité. Dans une logique d'efficacité collective, l'enjeu est de réfléchir à une meilleure répartition des rôles entre l'Assurance maladie et les assureurs. Pour cela, France Assureurs propose de **définir une grille d'analyse** permettant d'expertiser, domaine après domaine, la pertinence de l'action de chaque acteur et l'intérêt qu'il y aurait à lui confier tout ou partie de la prise en charge.

Parmi les critères d'évaluation, on retrouverait *a minima* :

- **l'efficacité**, c'est-à-dire la capacité à gérer efficacement un secteur, l'évolution de la dépense, les relations avec les professionnels de santé, la qualité des actes, soins ou équipements dispensés... ;

- la **couverture des assurés**, c'est-à-dire la capacité à favoriser l'accessibilité, territoriale et financière (réduction ou suppression des restes à charge) et à promouvoir des prises en charge innovantes, tenant compte des spécificités et des attentes.

Les assureurs comme partenaires

Les assureurs santé ont démontré leur valeur ajoutée et leur capacité à répondre efficacement aux besoins des assurés et à maîtriser les dépenses, ainsi qu'à des enjeux de santé publique dans les domaines de l'information, de la prévention, de l'innovation et des services dans les parcours de soins et de vie. Dans l'intérêt des Français, France Assureurs invite à aller plus loin **en associant plus systématiquement les assureurs santé à la mise en œuvre de la priorité nationale de recherche d'efficacité**.

RÉSULTATS ATTENDUS

Améliorations pour la vie quotidienne des assurés et la société

La révision de l'articulation entre l'Assurance maladie et les assureurs permettrait d'**améliorer la lisibilité du système de santé**, de **libérer les parcours de soins et de vie**, et de **mieux maîtriser la dépense**.



Mise en œuvre

Les assureurs souhaitent participer à **la concertation sur la santé**, organisée sous l'égide du ministère de la Santé et de la Prévention afin de redéfinir les territoires de prise en charge intégrale par les assureurs dans une logique d'efficacité collective.

— LA SANTÉ

PROJET 17

Développer de nouvelles formes de prise en charge et d'accompagnement des Français pour renforcer la prévention

Les assureurs souhaitent proposer de nouveaux modes de suivi des patients dans une optique de prévention et de réduction des restes à charge, grâce à des partenariats renforcés avec les professionnels de santé.

Descriptif

Aujourd'hui les Français se soucient davantage de leur santé et recherchent des réponses personnalisées en matière de soins, de services, d'information et de prévention. Il est également crucial de prévoir de nouveaux services pour les assurés qui attendent plus d'efficacité et de simplicité, plus de fluidité dans la coordination des professionnels et des établissements de santé, davantage de communication entre les acteurs (du soin, du médico-social, du quotidien) et une approche plus globale associant parcours de soins et parcours de vie.

Dans ce contexte, les assureurs santé souhaitent promouvoir des **bilans de prévention** et de **nouveaux modes de suivi des patients**, de leur pathologie et des facteurs de risques (à l'aide d'outils numériques par exemple), notamment en **coopération avec les médecins traitants**.

Ils soutiennent les initiatives sur la prévention formulées dans le programme de campagne électorale d'Emmanuel Macron comme la création d'un bilan de santé complet et gratuit aux âges clés de la vie (25, 45 et 60 ans) ou un accompagnement personnalisé et connecté pour les patients ayant une maladie chronique et souhaitent contribuer à la solution de financement.

Les assureurs comme partenaires

Les assureurs ont déjà développé des **offres innovantes**, notamment dans les secteurs desquels l'Assurance maladie obligatoire s'est massivement désengagée au fil du temps tels que l'optique, le dentaire et l'audiologie. *Via* leurs garanties, les assureurs permettent, par exemple, l'accès à la chirurgie de la myopie ou aux implants dentaires.

RÉSULTATS ATTENDUS

Améliorations pour la vie quotidienne des assurés et la société

Cette évolution permettrait au système de **gagner en efficacité** si des partenariats étaient plus facilement engagés entre assureurs et acteurs de santé : professionnels de santé, établissements, structures de prise en charge, fournisseurs de dispositifs médicaux... Ces partenariats permettraient de **réduire les restes à charge** et donc de **favoriser l'accès de tous aux programmes et services de ce type**.



Mise en œuvre

Les assureurs souhaitent participer à **la concertation sur la santé**, organisée sous l'égide du ministère de la Santé et de la Prévention dans l'optique de développer de nouvelles formes de prise en charge et d'accompagnement des Français.

— LA SANTÉ

PROJET 18

Valoriser et renforcer les missions de prévention pour favoriser la bonne santé des Français

Afin d'améliorer l'espérance de vie en bonne santé des Français, France Assureurs propose un partenariat État-assureurs sur une thématique de prévention ainsi que l'accès des assureurs aux données de santé nécessaires à l'accomplissement des missions de prévention.

Descriptif

Les classements internationaux des systèmes de santé situent la France en mauvaise position dans le domaine de la prévention⁽¹⁾. « Traditionnellement, la prévention a été l'un des parents pauvres des politiques de santé en France. En 2017, moins de 2% de l'ensemble des dépenses de santé étaient alloués à la santé publique et à la prévention des maladies, soit une proportion inférieure à la moyenne de l'Union européenne de 3,1% » précise la Commission européenne en coordination avec l'OCDE et l'European Observatory on Health Systems and Policies⁽²⁾.

Le projet consisterait à initier **un partenariat État-assureurs sur une thématique choisie de prévention** sur la base **d'objectifs et d'indicateurs de suivi** (qualité, accès aux soins). Dans un cadre concurrentiel, les assureurs se challengeraient pour déployer les meilleures actions et les services innovants les plus efficaces permettant d'atteindre ces objectifs. En matière de prévention, les assureurs pourraient faire valoir leur expérience pour **déployer des actions auprès des adultes, notamment en entreprise**, tandis que l'Assurance maladie pourrait prioritairement agir auprès des jeunes et des enfants, notamment dans les écoles.

Pour que les services soient mieux adaptés aux besoins médicaux de l'assuré et que les parcours soient plus pertinents, **les assureurs doivent pouvoir accéder aux données strictement nécessaires à l'exercice de ces missions en toute confidentialité**⁽³⁾.

Les assureurs comme partenaires

Les assureurs sont depuis longtemps investis dans la prévention dans le but d'éviter ou de réduire l'apparition, le développement et la gravité des accidents, maladies et handicaps, pouvant toucher tout ou partie de la population. Ils proposent aux Français des démarches de prévention et de dépistage, sur les grandes thématiques de santé publique, que sont la nutrition, l'activité physique, les addictions, le sommeil, les risques cardiovasculaires, l'exposition au soleil, ainsi que dans les domaines sur lesquels ils sont financeurs majoritaires tels que l'optique, le dentaire et l'audiologie. En assurance santé, les assureurs se mobilisent pour proposer dans leurs offres des **incitations positives à la pratique d'activités physiques et sportives** ou la **prise en charge de telles activités sur recommandation médicale**. Les actions d'information et de communication sur les initiatives, bonnes pratiques et actions de prévention menées, ou à développer, par les assureurs pourraient être développées.

1 — Euro Health Consumer Index 2018.

2 — Initiative State of Health in the EU France, *Profils de santé par pays 2019*.

3 — Cette proposition est conditionnée au strict respect du RGPD.

RÉSULTATS ATTENDUS

Améliorations pour la vie quotidienne des assurés et la société

L'objectif est d'améliorer **l'espérance de vie en bonne santé** des Français. En France, investir dans le système de santé et réorienter les efforts sur la prévention pourrait diminuer de 32 % l'impact des problèmes de santé sur la productivité ainsi que les dépenses de santé, ce qui ferait progresser le PIB de 10 %, selon l'Institut Montaigne⁽¹⁾.



Mise en œuvre

Les assureurs souhaitent participer à **la concertation sur la santé**, organisée sous l'égide du ministère de la Santé et de la Prévention afin d'y promouvoir la prévention et de faire en sorte que cette dimension y soit pleinement intégrée.

1 — Filière santé : gagnons la course à l'innovation, mars 2021.

— LE GRAND ÂGE

PROJET 19

Construire une nouvelle solution solidaire et transparente face à la dépendance liée à l'âge

Afin de financer la dépendance, France Assureurs propose une solution, co-construite avec la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF), consistant en l'inclusion systématique d'une garantie en cas de dépendance lourde dans des contrats de complémentaire santé.

Descriptif

En 2030, la France comptera près de 3 millions de personnes âgées dépendantes. Le sujet fait depuis longtemps l'objet de débats, mais les réponses structurelles face à ce risque sont encore insuffisantes. Dans un avenir proche, le financement de la dépendance liée à l'âge s'annonce comme l'un des grands défis collectifs auxquels la France sera confrontée, pour deux raisons essentielles :

- l'incapacité de l'État à assumer seul la couverture du risque financier de la dépendance ;
- l'urgence à agir. Aujourd'hui, l'équilibre entre les actifs et les personnes dépendantes est encore favorable. Mais la situation risque de se dégrader rapidement au cours des prochaines années. Pour que le risque financier lié à la dépendance soit supportable et assurable dans de bonnes conditions, il faut envisager sa couverture dès maintenant.

France Assureurs présente une **solution transparente et solidaire**, co-construite avec la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF), pour mieux **prendre en charge la dépendance totale**.

Les 5 points clés de la solution :

- un **tarif unique**, défini en fonction de l'âge à partir duquel la cotisation dépendance est prélevée et du niveau de la rente viagère garantie en cas de dépendance ;
- une **garantie viagère** prévoyant le versement d'une rente viagère en cas de dépendance totale caractérisée par les critères de la Sécurité sociale ;

- le **rattachement** d'une telle garantie à des **contrats de complémentaire santé** ;
- la **mutualisation du risque** au sein d'un pool de coassurance qui permettra une totale transparence dans la gestion du risque ;
- une **gestion du risque** permettant une prise en charge immédiate des personnes totalement dépendantes sans période de carence.

Le socle d'assurance dépendance proposé par France Assureurs et la FNMF ouvrirait l'accès à toute une palette de services dont disposent les entreprises d'assurance et de possibilités d'accompagnement, facilitant ainsi l'orientation et la personnalisation des prestations pour les personnes dépendantes et leurs aidants :

- une **prévention** avec, au minimum, un bilan santé *via* un entretien téléphonique ;
- une **évaluation de la situation de l'assuré** au sein de son lieu de vie ;
- une **aide aux aidants** pour les démarches administratives ;
- une **recherche de solutions de financement et d'organisation des soins**.

Les assureurs comme partenaires

Les entreprises d'assurance sont des acteurs majeurs de la couverture du risque de dépendance liée à l'âge.

RÉSULTATS ATTENDUS

Améliorations pour la vie quotidienne des assurés et la société

Le dispositif ainsi proposé permettrait d'offrir à un **grand nombre de Français les moyens de financer leur dépendance**, le moment venu, sans faire appel aux fonds publics.



Mise en œuvre

Les assureurs souhaitent porter cette solution de financement au moment de l'élaboration du **projet de loi Autonomie**, qui est une priorité du ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées.

— LE TRAVAIL

PROJET 20

Protéger la santé des Français au travail

Les assureurs proposent de travailler avec les acteurs de la santé au travail et d'intégrer certaines instances nationales d'orientation et de prévention afin d'apporter leur contribution à celles-ci.

Descriptif

Selon le baromètre Diot-Siaci 2021, le taux d'absentéisme moyen des salariés est de 4,94 %, contre 4,78 % en 2019. Le nombre de salariés en arrêt de travail est en baisse, bien que la durée moyenne des arrêts de travail des cadres s'allonge.

Les assureurs proposent de **travailler en lien avec les acteurs du monde de la médecine du travail et des risques professionnels** afin de mettre leurs compétences **au service d'une politique de prévention plus efficace**.

Ce projet pourrait prendre la forme :

- d'une **évolution de la gouvernance**. Aujourd'hui les instances nationales, comme le Conseil d'orientation des conditions de travail (COCT) ou le Conseil national de prévention et de santé au travail (CNPST), sont uniquement composées de représentants des salariés, des entreprises, de l'Assurance maladie obligatoire et de l'État. Il serait pertinent d'ouvrir ces instances aux assureurs ou de les associer à l'élaboration des plans « santé au travail » et au choix des objectifs et des priorités en la matière ;

- **d'actions sur le terrain**. Les actions menées par les assureurs pourraient s'inscrire dans le cadre d'un plan d'action partagé avec les pouvoirs publics sur la prévention des risques psychosociaux ou d'amélioration de la qualité de vie au travail ;
- **d'expérimentations** qui pourraient être menées par les assureurs en entreprise pour travailler sur la question de l'incitation des entreprises à se mobiliser en faveur de la réinsertion professionnelle.

Les assureurs comme partenaires

En mettant en avant une logique de services, avec des offres concrètes et personnalisées en fonction des caractéristiques de l'entreprise et des conditions de travail des salariés, **les assureurs sont devenus des acteurs de la prévention à part entière**. Sur la question de la **réinsertion professionnelle**, les assureurs prévoyance peuvent faire valoir des compétences particulières. Les assureurs jouent un rôle majeur dans la prise en charge des arrêts longs.

RÉSULTATS ATTENDUS

Améliorations pour la vie quotidienne des assurés et la société

Grâce aux actions qui décloisonnent santé au travail, santé publique et même santé environnementale, l'entreprise devient un « **territoire de santé** ». L'amélioration des programmes de prévention concourt à une meilleure santé des salariés.



Mise en œuvre

France Assureurs pourra présenter sa **demande de participation statutaire de membre des organismes** qui interviennent dans le champ de la santé au travail auprès du ministère du Travail, du plein Emploi et de l'Insertion, et de la direction de la Sécurité sociale du ministère de la Santé et de la Prévention. Les **journées nationales de prévention sur la Santé au travail de 2023** pourraient associer pour la première fois les assureurs santé afin de lancer des travaux conjoints.

26, boulevard Haussmann
75009 Paris
Rue du Champ de Mars 23
1050 Ixelles
Bruxelles-Capitale

franceassureurs.fr

 @FranceAssureurs